



Rapport annuel 2005



Conseil fédéral du Développement durable

“Le sondage que le Conseil a effectué en 2005 a montré qu'au sein de notre société, il existe un large consensus sur la nécessité du développement durable. Je vous encourage donc à poursuivre votre engagement pour sensibiliser l'opinion et les preneurs de décision car les défis sont grands et il y a urgence, comme nous le savons tous.

Comme médiateur, le Conseil joue un rôle essentiel dans notre société.”

Prince Philippe, Président d'honneur du CFDD



TABLE DES MATIERES

Préface	5
1. Objectifs et composition du CFDD	7
1.1. Mission et tâches	7
1.2. Composition	7
2. Avis	9
2.1. Introduction	9
2.2. Présentation des avis	10
2.2.1. Evaluation annuelle de la politique fédérale de développement durable	11
2.2.2. Texte cadre de la Stratégie Nationale de Développement Durable	12
2.2.3. Programme national de réforme pour la transposition des "Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi 2005-2008"	14
2.2.4. Deuxième avis sur une stratégie mondiale de prévention des changements climatiques au-delà de 2012, à la demande du ministre de l'environnement	15
2.2.5. Troisième avis sur une stratégie de prévention des changements climatiques au- delà de 2012 : volet belge dans le cadre européen	15
2.2.6. Avis sur les effets en Belgique des changements climatiques - en particulier des canicules, des inondations et de la pollution par l'ozone - sur la santé	17
2.2.7. Avis pour la préparation de la sixième conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong	18
2.2.8. Avis sur une circulaire en matière de politique fédérale d'achat de bois exploité de manière durable	19
2.2.9. Avis sur un projet d'AR modifiant l'AR du 28 février 1994 relatif à l'agrégation des entreprises de fabrication, d'importation, d'exportation ou de conditionnement de pesticides à usage agricole	20
3. Forums et activités d'information	21
3.1. Forums	21
3.1.1. Tables rondes	21
3.1.2. Auditions	22
3.1.3. Séminaire interne <i>communication</i>	22
3.1.4. Séminaire <i>indicateurs</i>	22
3.1.5. Forum " <i>Comment communiquer sur le développement durable</i> "	23
3.2. Activités d'information	23
3.2.1. CFDD-Info	24
3.2.2. Site Web	24
3.2.3. Presse	24
3.3. Etudes et recherches	24
3.3.1. Enquête sur la base sociale du développement durable	24
3.4. Représentation et contacts	25
3.4.1. Au niveau international	25
3.4.2. Réseau européen des conseils	28
3.4.3. Au niveau national	29
4. Organisation et structure	31
4.1. Assemblée générale	31
4.2. Bureau	33
4.3. Groupes de travail	33
4.3.1. Stratégies pour un Développement Durable	37
4.3.2. Energie et Climat	38
4.3.3. Recherche scientifique	39
4.3.4. Relations internationales	39
4.3.5. Normes de produits	40
4.3.6. Sensibilisation et communication	41
4.3.7. Biodiversité et forêts	41
4.3.8. Révision de la Constitution	42
4.4. Secrétariat	43
4.4.1. Tâches	43

4.4.2. Composition	43
4.4.3. Déménagement.....	44
4.4.4. Entreprise écodynamique	44
5. Rapport financier.....	45
Annexes	
Annexe 1. Liste des membres du conseil	46
Annexe 2. Présence lors de l'Assemblée Générale	49
Annexe 3. Liste des avis en 2005	51
Annexe 4. Liste des avis (actuelle législature), par ordre alphabétique du demandeur	52

L'assemblée générale du CFDD a approuvé ce rapport le 1 février 2006, en exécution de l'article 11, §5 de la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable. Le rapport financier (chapitre 5) est publié sous réserve d'approbation à l'assemblée générale du 28 avril 2006.



Préambule



Le développement durable se rattache à un important courant dans la société. Cela ressort bien des résultats de l'enquête sur l'assise sociétale du développement durable, réalisée l'année passée pour le Conseil. 71 dirigeants politiques et leaders d'opinion ont été interrogés. Il existe un large consensus parmi les personnes interviewées sur l'importance et la nécessité d'un développement durable. Il y a cependant certaines discussions autour de l'emploi de l'expression elle-même, que certains trouvent trop abstraite. Les politiciens, dirigeants d'entreprises, responsables au plus haut niveau d'organisations sociétales et rédacteurs en chef interrogés plaident très nettement pour une

politique plus énergique de l'autorité dans le domaine du développement durable. Chose étonnante, la plupart des personnes interrogées estiment qu'aussi bien eux-mêmes que leur organisation devraient et pourraient faire davantage pour le développement durable.

Les membres du Conseil ont tiré de l'enquête – entre autres - la conclusion qu'ils devraient accorder davantage d'attention au développement durable et aux avis du CFDD dans leurs propres publications. Le rôle que joue le Conseil en tant que « forum multistakeholders » est ressenti comme fort utile. Le dialogue entre les représentants de la société civile porte ses fruits. Il en résulte en effet des avis politiques concrets, mais aussi un renforcement du capital social dans notre société, de la compréhension et de la confiance entre représentants des d'organisations qui représentent divers intérêts.

Carrefour d'intérêts

Bien entendu, la construction de visions communes et de points de vue au sein de notre Conseil ne se passe pas toujours très facilement. Le contraire serait étonnant... Le Conseil constitue un carrefour des intérêts variés de la société. Si cela ne conduisait pas de temps en temps à des heurts, cela signifierait qu'il y a un problème. Cela voudrait dire que nous sommes peu pertinents en temps que forum. Mais si la concertation ne donnait pas lieu régulièrement à un consensus, nous aurions également un problème, car cela voudrait dire que les membres discernent trop peu les situations win-win dans le cadre du développement durable, et donc ne pensent pas toujours à long terme.

Ce n'est pas seulement la dynamique interne entre les membres qui compte, mais les interactions entre le Conseil et l'autorité est au moins aussi importante. Les membres investissent beaucoup de temps dans la préparation d'avis de qualité. Ils attendent également que ces avis aient un impact sur la politique. En tant que CFDD, nous avons l'avantage que chaque année, l'autorité fait rapport sur le suivi qu'elle a réservé à nos avis. C'est à la fois intéressant, instructif et motivant. Vous trouverez d'ailleurs dans ce rapport d'activités une synthèse des rapports que nous recevons des ministres concernés. D'ordinaire, nos avis fonctionnent dans la construction d'une politique comme des pierres nécessaires, et parfois même comme des pierres angulaires. Il en va ainsi par exemple de l'avis sur la politique fédérale d'achat de bois exploité de manière durable.

Création d'une plus-value

Outre cet avis sur le bois exploité de manière durable, le Conseil a approuvé cette année huit autres avis, ce qui est en terme de nombre en-dessous de la moyenne. Mais les membres ont choisi cette année de remettre des avis plus larges. Trois d'entre eux ont à voir avec la stratégie de développement durable (fédérale, nationale et européenne), trois concernent la politique climatique - un thème stratégique et très sensible -. Nous avons formulé d'initiative un avis sur le lien entre le changement climatique et la santé en Belgique, un signal pour l'autorité qu'il est temps de tenir compte dans la politique des conséquences du changement climatique. Enfin, nous avons remis des avis sur le commerce international durable et sur les pesticides à usage agricole. Pour chacun, nous avons essayé d'ajouter une création de plus-value par une intégration équilibrée des dimensions économique, sociale et écologique. Deux des trois documents ont été adoptés à l'unanimité.

Les membres du Conseil reçoivent aussi de l'autorité l'opportunité de participer à des conférences internationales dans le domaine du développement durable, comme l'année passée à la conférence sur le climat de Montréal, à la conférence de l'OMC à Hong Kong et à la Commission de Développement durable (CSD) à New York. Il s'agit de forums intéressants pour se créer de nouvelles opinions et pour défendre des points de vue dans le cadre de la délégation officielle belge.

Faire du développement durable un verbe d'action

Le développement durable est orienté vers la promotion de comportements de production et de consommation durables, une croissance économique intelligente qui y contribue, et le renforcement de la solidarité nationale et internationale. Cela exige une large assise sociétale, non seulement en matière de connaissance et d'attitude, mais aussi sur le plan du comportement. Comme on sait, c'est encore un point faible, et pas seulement dans notre pays. C'est à juste titre que la Secrétaire d'Etat au développement durable, Madame Van Weert, présente le développement durable comme un « verbe d'action ». Communiquer d'une manière compréhensible peut être à cet égard d'une grande aide. Le Conseil a consacré beaucoup d'attention à ce thème au cours de l'année écoulée. Notre forum sur les médias et la communication en matière de développement durable a innové sur le plan de la méthode participative et nous a procuré de précieuses suggestions. Les diverses propositions concernant la communication ont constitué la base d'une note politique du Conseil sur une stratégie de communication.

La Secrétaire d'Etat Van Weert apporte un soutien financier à des projets de membres. Cela leur permet de traduire le développement durable pour leur base et de contribuer à une plus grande participation à la politique. En tant que Conseil, nous trouvons cela fort intéressant. La mise en valeur de projets exemplaires sur le terrain, comme cela s'est fait durant la première édition de la Semaine du développement durable, peut aussi compter sur le soutien du Conseil. Ces initiatives aident à élargir l'assise sociétale du développement durable.

Le Conseil a travaillé cette année pour la première fois avec un programme annuel. Cela s'est avéré un instrument utile, pour permettre aux membres de définir leurs priorités dans leur participation aux travaux du Conseil, et pour améliorer encore la qualité de notre fonctionnement. La plupart des actions mentionnées dans le programme ont été réalisées. Les graphiques et tableaux que vous trouverez dans ce rapport montrent que tous les groupes membres ont participé activement aux activités du Conseil : au total, plus de 100 réunions de l'assemblée générale, du bureau et des groupes de travail.

Je veux en remercier sincèrement tous les membres, ainsi que la dynamique équipe du secrétariat. Mes remerciements vont aussi au secrétariat d'Etat au développement durable et au SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, qui mettent à notre disposition les moyens nécessaires à l'accomplissement de nos tâches, ainsi qu'au SPF Travail, Emploi et Concertation sociale, ainsi qu'à la Régie des bâtiments pour les facilités techniques. Merci également au SPP Développement durable, à la CIDD et à la Task Force DD du Bureau Fédéral du Plan, pour leur fructueuse collaboration.

Theo Rombouts

Président



1. Objectifs et composition du CFDD

1.1. Mission et tâches

Le Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD) organise la concertation en matière de développement durable entre les différents groupes sociétaux de notre pays

Lors de cette concertation, le CFDD accorde une attention particulière à deux dimensions:

- donner des avis à l'autorité fédérale en matière de politique de développement durable, tout en tenant compte des engagements internationaux souscrits, comme ceux du sommet mondial de Rio (1992) ou de Johannesburg (2002)
- contribuer à renforcer la base sociale du développement durable

Le CFDD a été institué comme organe de participation sociétale, en remplacement du Conseil national du Développement durable, par la *Loi du 5 mai 1997 régissant la coordination de la politique fédérale en matière de développement durable*.

Le Conseil a également reçu deux missions spécifiques d'avis dans le cadre de la Loi du 21 décembre 1998 relative aux normes de produits ayant pour but la promotion de modes de production et de consommation durables et la protection de l'environnement et de la santé et de la Loi du 25 mai 1999 relative à la Coopération internationale belge.

Le Conseil dispose de trois organes:

- l'assemblée générale qui détermine la politique et approuve les avis
- le bureau qui coordonne les activités et fonctionne comme organe d'arbitrage
- les groupes de travail qui préparent les avis et les activités de forum

Le Conseil dispose également d'un secrétariat permanent

1.2. Composition

En 2005, le Conseil se composait de 76 membres, dont 38 disposent du droit de vote et sont nommés pour une période de quatre ans, à savoir :

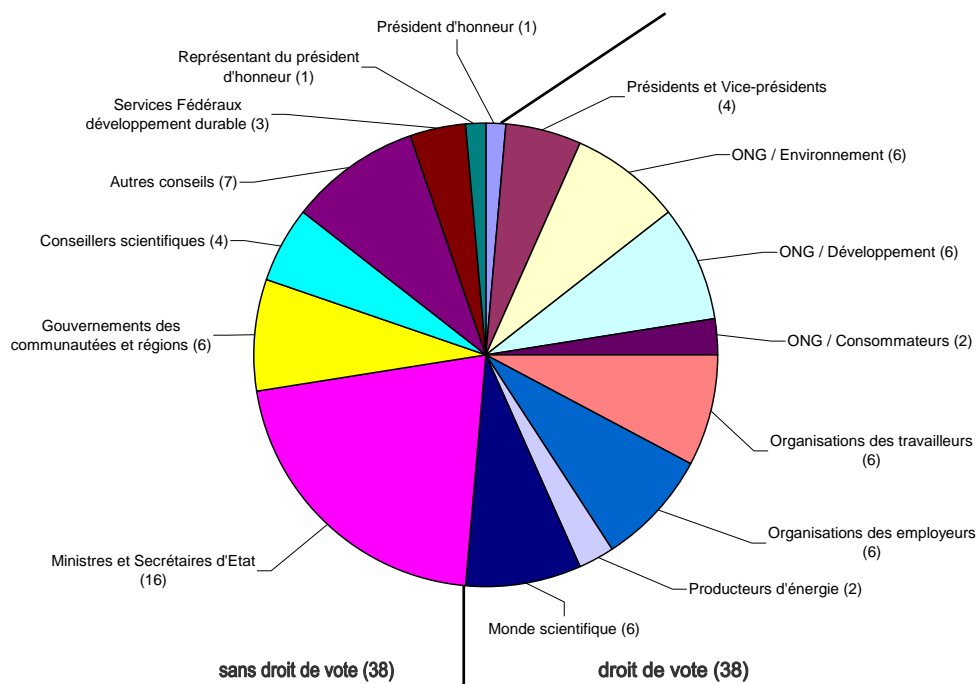
- un président,
- trois vice-présidents,
- six membres d'ONG pour la protection de l'environnement,
- six membres d'ONG de coopération au développement,
- deux membres d'ONG de consommateurs,
- six membres d'organisations de travailleurs,
- six membres d'organisations d'employeurs,
- deux membres représentant les producteurs d'énergie,
- six membres issus du monde scientifique.

Les autres membres n'ont pas de droit de vote. Avec le représentant du Président d'honneur, le Prince Philippe, ces membres peuvent être classés en quatre catégories :

- quatre conseillers scientifiques,
- les représentants du Gouvernement fédéral, des Communautés et des Régions,
- les représentants de sept conseils chargés de matières environnementales et socio-économiques (voir annexe 1),
- les représentants de trois autres instances fédérales particulièrement impliquées dans la politique de développement durable:
 - le Bureau fédéral du Plan (*Task Force* développement durable),

- la Commission interdépartementale de Développement Durable,
- le Service public de Programmation Développement durable.

Il vous est possible de voir les différents groupes membres du Conseil dans le graphique ci-dessous.



Graphique 1: Composition du Conseil par groupe membre.

L'annexe 1 donne le détail de la composition du Conseil, suivant la loi et le règlement d'ordre intérieur. La liste des membres 2005 se trouve en annexe 2.

la liste actualisée des membres peut être trouvée à l'adresse suivante :
www.cfdd.be/fr/conseil/membres.htm



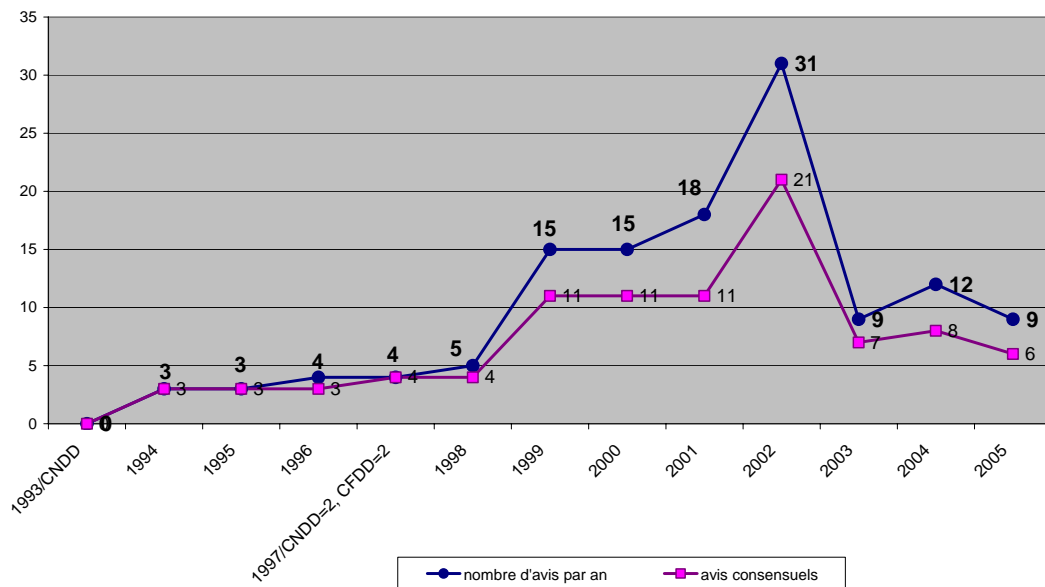
2. Avis

2.1. Introduction

En 2005, le CFDD a formulé neuf avis:

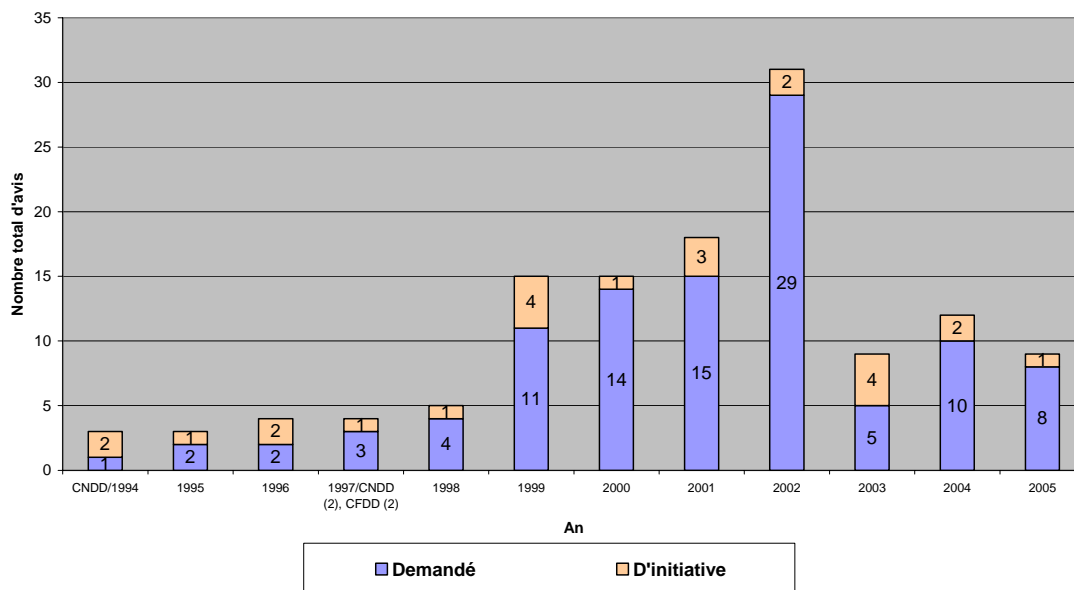
- un avis sur la politique fédérale de développement durable,
- un avis sur une stratégie nationale de développement durable,
- un avis relatif au Programme national pour la croissance et l'emploi
- deux avis sur une stratégie de prévention des changements climatiques au-delà de 2012
- un avis sur le climat et la santé,
- un avis cadre sur l'Organisation mondiale de Commerce,
- un avis en matière de la politique fédérale d'achat
- un avis en matière de normes de produits.

En 2005, six des neuf avis ont été approuvés à l'unanimité, ce qui en représente les deux tiers. Des trois avis non consensuels, deux contiennent des points de vue différents (à savoir l'avis sur l'OMC et le deuxième avis sur une stratégie de prévention des changements climatiques). En ce qui concerne le troisième avis non consensuel, à savoir l'avis sur une stratégie nationale de développement durable, quelques membres se sont abstenus. Les années précédentes, ce pourcentage se situait entre 60 et 80%. Le graphique 2 donne le total d'avis depuis 1993, ainsi que le nombre annuel d'avis consensuels.



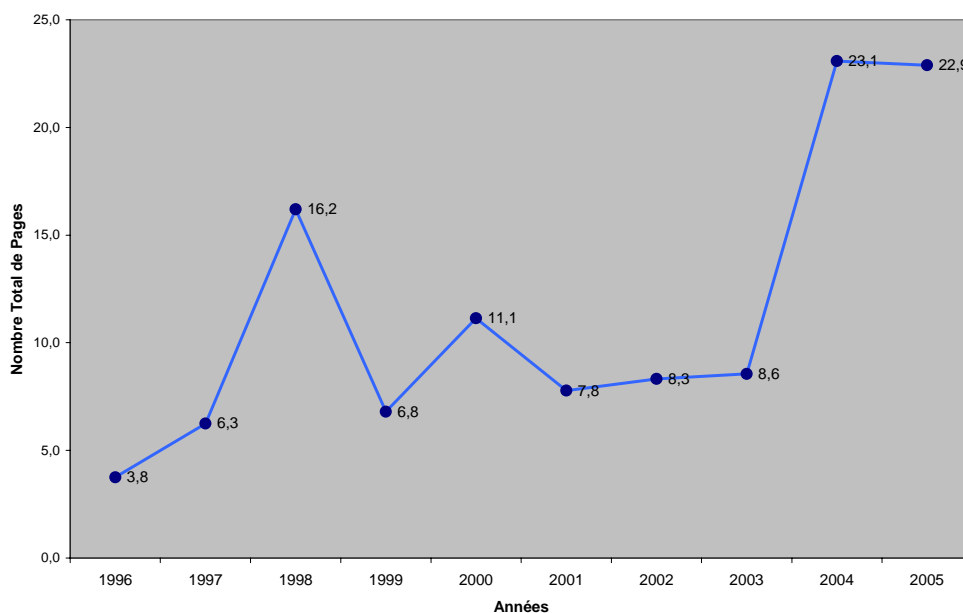
Graphique 2 : Nombre d'avis par an en comparaison avec le nombre d'avis de consensus.

Le Conseil n'a émis cette année qu'un seul avis d'initiative, à savoir l'avis sur le climat et la santé. Il estimait utile de se pencher sur les menaces qu'induisent les changements climatiques sur la santé humaine et de proposer des pistes pour une politique en ce sens.



Graphique 3 : Nombre d'avis demandés et d'initiative.

Avec un total de neuf avis en 2005, le Conseil se trouve légèrement en dessous de la moyenne annuelle du nombre d'avis (12) depuis 1998, si l'on ne prend pas en compte l'année 2002, qui fut atypique avec 31 avis. Néanmoins, le nombre moyen de pages par avis (23) reste relativement élevé par rapport à la moyenne, ce qui confirme la tendance enregistrée déjà en 2004.



Graphique 4: Nombre moyen de pages des avis par année (calculé à partir des versions françaises)

2.2. Présentation des avis

Ci-dessous, le CFDD présente une synthèse des avis qu'il a rendus en 2005. Il donne ensuite un aperçu du suivi que le gouvernement a réservé à ces avis (dans les encadrés). Nous nous basons pour ce faire sur les rapports que les Ministres, ou leurs représentants, ont fait le



premier février 2006. A côté du titre de l'avis, nous mentionnons, le cas échéant, le ministre ou l'instance qui l'ont demandé.

 Le texte des avis se trouve à l'adresse : <http://www.cfdd.be/fr/pubfr/avis/avis.htm#2005>

2.2.1. Avis pour l'évaluation annuelle de la politique fédérale de développement durable, à la demande du Gouvernement

Cet avis a été demandé par le gouvernement fédéral. Dans l'accord gouvernemental de 2003, il est stipulé que le Conseil des ministres examinera chaque année les progrès réalisés en matière de politique de développement durable, sur base entre autres des rapports de développement durable de la *Task Force développement durable* (Bureau Fédéral du Plan), du rapport de la CIDD sur la mise en oeuvre du plan de développement durable et d'un avis du CFDD. Dans son avis, le CFDD se limite, en grande partie, à une appréciation de la politique globale et du cadre institutionnel prévu pour le développement durable dans notre pays. L'avis est par conséquent plus large qu'une évaluation de la politique de développement durable menée durant l'année écoulée. Il n'aborde cependant pas en détail la situation ni les politiques mises en oeuvre dans des domaines spécifiques.

L'avis souligne clairement qu'au niveau des procédures et des institutions, notre pays marque des points, mais que cela ne se traduit pas suffisamment dans les grandes lignes politiques. Dans la pratique, le concept de développement durable n'est pas (toujours) le fil conducteur des politiques menées dans les différents secteurs et domaines. L'appropriation indispensable pour enregistrer de réels progrès, est encore trop peu présente dans la politique, l'administration et la société: l'approche transversale inhérente au développement durable se heurte encore trop souvent à des résistances parce qu'elle est contraire à l'approche traditionnelle et aux intérêts établis.

Le CFDD est conscient qu'il faut du temps pour faire adopter une nouvelle orientation et une autre approche. Le Conseil insiste toutefois auprès du gouvernement pour que ce dernier poursuive ses efforts afin de faire du développement durable une priorité dans les différents domaines et institutions dont il a la charge. Outre cette intégration "horizontale", l'intégration "verticale" est également très importante : une meilleure coordination entre les différents niveaux de pouvoir et surtout entre le régional et le fédéral serait profitable pour la cohérence et l'efficacité de la politique de développement durable. Le CFDD invite dès lors tous les intéressés à s'engager réellement en faveur de la stratégie nationale de développement durable (SNDD), actuellement en préparation.

Cette SNDD devrait également aboutir à un tableau de bord, réunissant une gamme d'indicateurs destinés à mesurer les progrès réalisés en matière de développement durable. Le Conseil estime qu'une grande attention doit y être prêtée: un tableau de bord d'indicateurs constitue la condition indispensable pour évaluer correctement la situation réelle, identifier les tendances non durables, élaborer des scénarios d'avenir, fixer des objectifs, évaluer l'impact des mesures (évaluation de l'effet) et communiquer efficacement à propos du développement durable.

Le Conseil souligne qu'il est également fondamental de définir des instruments, des moyens, des délais et des responsabilités pour réaliser les objectifs de développement durable. Sans ce contenu concret, la politique se limite à formuler des intentions et le fossé entre celles-ci et la mise en oeuvre concrète, sur lequel le CFDD a déjà à maintes reprises attiré l'attention, s'agrandira de plus en plus. Dans ce cadre, l'élargissement de la base sociétale pour la politique de développement durable dans notre pays devrait être une préoccupation importante. Cela implique qu'il faut consentir des efforts pour impliquer activement le citoyen et ses organisations et communiquer le concept de développement durable à un large public. Un *leadership* politique peut jouer ici un rôle important.

Suivi: En ce qui concerne le cycle politique, le gouvernement a demandé au Sénat, à la suite du rapport de la Cour des Comptes sur la politique de DD (qui renvoyait, entre autres, à l'avis du CFDD en la matière) de réfléchir sur un certain nombre de thèmes sur le sujet.



Bernard Mazijn représentait la Secrétaire d'Etat Els Van Weert pour le suivi des avis évaluation annuelle (2.2.1.) et stratégie nationale (2.2.2)

Pour un autre point d'attention que le CFDD a formulé dans son avis - le développement durable en tant que cadre politique pour tout le gouvernement (intégration de politique horizontale) - le secrétaire d'état cite deux évolutions importantes: le suivi des cellules 'développement durable' qui sont créées dans chaque SPP ou SPF et le fait qu'à l'avenir, les décisions politiques importantes seront soumises à une EIDDD, une étude d'impacts des décisions sur le développement durable.

En ce qui concerne l'intégration de politique verticale, il y a l'initiative importante de la Stratégie Nationale pour le Développement Durable (voir avis en la matière). Dans la deuxième phase du processus, on oeuvrera également à un tableau de bord des indicateurs, notamment sur la base de l'avis du CFDD du 19 février 2004.

Enfin, le secrétaire d'état estime, par référence au troisième rapport fédéral, que des progrès ont été enregistrés au niveau de la mise en place des mesures de DD, plus précisément des mesures émanant du premier Plan Fédéral.

2.2.2. Avis sur le texte-cadre de la Stratégie Nationale de Développement Durable, à la demande de la secrétaire d'état au développement durable

Lors du Sommet Mondial pour le Développement Durable à Johannesburg (2002), notre pays s'est engagé à entamer en 2005 la mise en œuvre d'une stratégie nationale de développement durable (SNDD). Dans ce cadre, la Secrétaire d'Etat au Développement durable et à l'Economie sociale, Els Van Weert, a pris l'initiative d'organiser une Conférence Interministérielle de Développement Durable (CIMDD) ad hoc, qui se mettra d'accord sur un texte-cadre commun pour une SNDD en juillet 2005. Un projet de texte-cadre a été soumis pour consultation aux différents acteurs par les gouvernements. Ainsi, la Secrétaire d'Etat a demandé l'avis du CFDD pour le 4 juin 2005. Le groupe de travail Stratégies de développement durable a préparé un avis d'urgence, qui a été approuvé par tous les membres (moyennant 2 abstentions) à l'Assemblée Générale du 27 mai 2005. Dans son avis, le CFDD souligne l'importance de la SNDD pour la cohérence de la politique de développement durable en Belgique. Le Conseil demande que les gouvernements des différents niveaux s'engagent clairement pour cette stratégie et qu'ils traduisent cette volonté politique dans la pratique des processus, des mesures et des actions politiques.

Le CFDD considère la création d'une CIMDD comme une initiative importante, mais estime qu'il revient aux niveaux concernés eux-mêmes de décider comment ils peuvent ancrer le plus efficacement possible, dans la politique, une stratégie nationale. Le Conseil insiste cependant pour que l'on se méfie d'une "sur-institutionnalisation" et de procédures trop lourdes. En ce qui concerne le contenu de la stratégie, le CFDD apprécie que "l'acquis" international, européen et belge en matière de développement durable serve de point de départ pour le développement d'une SNDD, et que plus particulièrement les six thèmes prioritaires de la Stratégie Européenne en matière de Développement Durable (EUSDS) soient repris. Pourtant, la SNDD devrait également tenir compte des autres aspects de la EUSDS, comme la dimension externe de Göteborg et la stratégie de Lisbonne, pour aboutir à un meilleur équilibre entre ses dimensions interne et externe et une meilleure intégration des aspects écologiques, économiques et sociaux d'un développement durable. Dans cet ordre d'idées, le CFDD estime qu'il est utile d'associer les six thèmes "verticaux" de la stratégie européenne pour le développement durable au thème "horizontal" de "modes de consommation et de production durables", comme le suggère le projet de texte-cadre. Le CFDD juge également une bonne idée de reprendre "l'éducation" comme deuxième thème horizontal, vue l'importance des valeurs culturelles et de leur transmission dans l'évolution vers un développement durable. Pour le troisième thème



horizontal proposé, "égalité des sexes", le Conseil estime qu'il vaut mieux élargir ce dernier point de vue dans le contexte belge à une approche d'égalité des chances.

En ce qui concerne le processus, le CFDD propose que la stratégie nationale répertorie et évalue dans un premier temps les initiatives "nationales" en cours dans les six domaines prioritaires mentionnés. Dans une étape suivante, chaque niveau politique devrait examiner où la propre stratégie de développement durable présente des lacunes qui peuvent être comblées par les compétences d'autres niveaux (une approche de "liens manquants" et synergies possibles). Pourtant, la SNDD ne peut pas se limiter au rassemblement de plans et d'initiatives des différents niveaux de pouvoir : il faut synthétiser toutes ces approches à partir d'une vision globale à long terme si on veut réaliser un revirement dans la politique et infléchir des tendances non durables. Cette perspective à long terme doit cependant être concrétisée dans la réalité d'aujourd'hui et par conséquent prêter attention aux instruments qui façonnent la politique, aux moyens, aux responsabilités, aux délais et au monitoring du processus. De plus, un tableau de bord national de développement durable est indispensable pour évaluer la situation actuelle et guider la politique.

Finalement, le CFDD apprécie que la participation de la société civile ne soit pas négligée dans le projet de texte-cadre pour la SNDD. Le projet dans sa forme actuelle est cependant assez vague en ce qui concerne les objectifs, le contenu et le processus de la consultation. De plus, il serait utile que les conseils d'avis soient consultés également dans la phase suivante du projet – alors plus élaboré - de SNDD. Les différents conseils pourraient envisager une collaboration « nationale » pour ce deuxième avis.

Suivi : L'avis du CFDD devait inciter à adapter la proposition de texte-cadre. Lors de différentes réunions intercabineaux tout comme lors des réunions des parties prenantes des autres niveaux politiques concernés, le contenu de l'avis a été attentivement étudié, discuté et adapté. En ce qui concerne les thèmes pour la collaboration, on a retenu en plus des six thèmes verticaux de la stratégie européenne pour le développement durable, les deux thèmes horizontaux proposés suivants auxquels le Conseil fédéral souscrit également: des modes de production et de consommation durables et l'éducation. En plus, on a opté pour l'égalité des sexes au lieu de la politique d'égalité des chances proposée par le Conseil et ce, en gardant à l'esprit l'harmonisation optimale avec la politique internationale. De même, le sujet de la fiscalité est repris comme quatrième thème horizontal. Le principe de l'intégration, plaidé par le CFDD, est déjà un important point de départ de la Conférence Interministérielle sur le Développement Durable Ad hoc. Néanmoins, le souci de rationalisation effective entre les processus de Lisbonne et de Göteborg sera repris dans le deuxième volet de la Stratégie Nationale pour le Développement Durable.

Une description plus claire des différentes étapes du processus de collaboration est reprise dans le texte-cadre. Comme le CFDD l'a indiqué dans son avis, un inventaire des initiatives existantes, une description et analyse de la situation belge existante constitue une première étape. Une vision à long terme, combinée à des objectifs stratégiques et opérationnels, des actions concrètes et des indicateurs y fait suite. Il est en effet d'une importance cruciale d'aller plus loin que l'explication de principes et d'intentions. C'est la traduction en mesures et actions concrètes qui contribue à un développement durable réel.

Il est important que les acteurs du CFDD aient réagi avec enthousiasme au projet de texte-cadre et soient également prêts à prendre leur responsabilité. Le CFDD sera également impliqué dans la deuxième phase du processus qui doit conduire à une SNDD.

2.2.3. Avis relatif au Programme national de réforme pour la transposition des “Lignes directrices intégrées pour la croissance et l’emploi 2005-2008”, à la demande du premier ministre

La stratégie de Lisbonne, fort importante pour l’avenir de l’UE, est en théorie une composante essentielle de l’approche globale de développement durable de l’Union. Toutefois, ce principe est loin d’avoir été traduit dans la politique concrète de l’UE : le processus de Lisbonne fonctionne quasi indépendamment de la stratégie de développement durable de l’UE, et d’éventuelles synergies ou zones de tension entre les deux stratégies sont rarement explicités par les instances européennes.

Le CFDD constate également ce manque de coordination dans le cas des lignes directrices intégrées qui font l’objet du présent avis. Le Conseil européen des 16 et 17 juin 2005 approuve tant les « Lignes directrices intégrées pour la croissance et l’emploi » pour la stratégie de Lisbonne révisée que les « Lignes directrices pour le développement durable » sans préciser la cohérence et les interactions entre les deux.

En soi, les lignes directrices intégrées pour la croissance et l’emploi ne représentent pas les trois dimensions d’un développement durable de manière équilibrée : seule une des 24 intègre explicitement la dimension environnementale. Cela ne suffit pas pour traduire la démarche de l’UE en matière d’efficacité énergétique, d’utilisation durable des ressources naturelles, de technologie environnementale, de biodiversité, d’internalisation des coûts environnementaux, de changement climatique.

Le CFDD plaide donc pour que l’on couple ces «lignes directrices» et les « lignes directrices pour le développement durable » et, en ce qui concerne l’approche de Lisbonne en Belgique, de veiller à une cohérence entre le programme national de réforme (PNR) et l’approche de développement durable dans notre pays (aux niveaux tant fédéral que régional).

Dans ce contexte, le PNR pourrait prendre en compte le deuxième plan fédéral de développement durable, la stratégie nationale de développement durable, qui vient d’être mise sur le métier ainsi que – dans un stade ultérieur – la stratégie nationale de découplage entre la croissance économique d’une part et l’utilisation des ressources naturelles et la pollution environnementale d’autre part (prévu pour 2007).

Ainsi, le PNR consacrera une attention suffisante à l’impact positif que des préoccupations d’ordre « écologique et social », telles que l’utilisation rationnelle de l’énergie et des matières premières ou la protection de l’environnement et de la santé publique, peuvent avoir sur des objectifs « socio-économiques » tels que la croissance, la compétitivité, l’emploi et l’équilibre budgétaire.

Enfin, le CFDD demande de tenir compte, dans le PNR, des aspects de redistribution (cf. la politique d’inclusion sociale) ainsi que de la dimension mondiale d’un développement durable.



Chris Hoornaert représentait le Premier Ministre Verhofstadt pour le suivi de l’avis Programme national de réforme

Suivi: Le représentant du premier ministre a affirmé que le programme de réforme nationale belge, adopté en octobre 2005, reflète les avis qui ont été obtenus à la fois du CFDD et des partenaires sociaux. Le programme fait plus précisément référence à l’accent que notre pays continue à mettre sur l’équilibre entre les trois piliers. Sont ici importants les pistes 5 et 6 du programme qui traitent du "renforcement de la sécurité sociale et de la lutte multidimensionnelle contre la pauvreté" et "du renforcement des synergies entre la protection de l’environnement et la croissance".



2.2.4. Deuxième avis sur une stratégie mondiale de prévention des changements climatiques au-delà de 2012, à la demande du ministre de l'environnement

Le Ministre de l'environnement avait demandé un avis au CFDD en juin 2004 sur ce qui serait possible et souhaitable après le Protocole de Kyoto, à partir de 2012. Cet avis constitue le deuxième volet de la réponse au ministre.

Plus personne ne met en doute sérieusement aujourd'hui que le climat se réchauffe sous l'effet des activités humaines. La population mondiale a des besoins qui ne cessent de croître, et qu'elle satisfait en brûlant des quantités croissantes de combustibles fossiles (charbon, gaz, pétrole) et donc en larguant dans l'atmosphère des milliards de tonnes de CO₂. Le défi est énorme : comment continuer à satisfaire les besoins croissants en énergie de la population mondiale, en ne détraquant plus le climat et donc en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre de manière drastique ?

Le Protocole de Kyoto a été un premier pas, qui a permis de fixer des objectifs pour 2012, les négociations pour l'après 2012 commencent déjà à tous les niveaux. C'est dans ce cadre que le CFDD a remis au mois de juillet un avis au ministre Tobback. Cet avis complète un avis précédent de novembre 2004 sur les modalités de répartition des efforts de réduction des émissions au niveau mondial. L'avis a pour objectif d'analyser quelles sont les options disponibles pour une stratégie mondiale de prévention des changements climatiques. Ces options sont entre autres : la maîtrise de la consommation, l'amélioration des rendements énergétiques, le développement des renouvelables, le déploiement du nucléaire, l'enfouissement du CO₂ sous terre ou en mer.

Une stratégie globale devra reposer sur une combinaison de plusieurs de ces options, après une évaluation qui tienne compte de facteurs économiques, sociaux, environnementaux ou techniques. Pour le CFDD, cette stratégie doit comporter en tout cas deux grands volets d'action : il faut à la fois transformer les modes de consommation et les modes de production de l'énergie, dans un sens qui émette moins de CO₂.

Pour le CFDD, la priorité doit être une remise en cause des modes de consommation trop intensifs en carbone dans tous les secteurs, en particulier le transport. La recherche et le développement doivent également devenir des priorités. La sensibilisation, la formation et l'éducation constituent également des leviers essentiels. Pour la première fois, les membres du CFDD se sont mis d'accord sur les objectifs ultimes d'un système énergétique mondial.

Les avis divergent néanmoins sur certaines options comme le nucléaire ou l'enfouissement du CO₂. Certains membres du CFDD estiment que ces options font partie de la solution, alors qu'elles sont inacceptables pour d'autres, pour qui les renouvelables et la maîtrise de la consommation permettront à eux seuls de préserver le climat. Un troisième groupe pense qu'il faut donner la priorité aux renouvelables et à la maîtrise de la consommation, mais que ceci ne doit pas empêcher de continuer la recherche dans d'autres voies.

Suivi : voir avis suivant.

2.2.5. Troisième avis sur une stratégie de prévention des changements climatiques au-delà de 2012 : volet belge dans le cadre européen, à la demande du ministre de l'environnement

Le Ministre de l'environnement avait demandé un avis au CFDD en juin 2004 sur ce qui serait possible et souhaitable après le Protocole de Kyoto, à partir de 2012. Cet avis constitue le troisième et dernier volet de la réponse au ministre.

Une des questions centrales du Ministre était de savoir quelles réductions des émissions de gaz à effet de serre sont possibles et souhaitables pour la Belgique en 2017 et 2050. Le CFDD estime que les fourchettes de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les pays industriels qui ont été déterminés par le Conseil européen de mars 2005 pour 2020 et 2050, constituent des références pour l'effort à accomplir par la Belgique. Ils devront être pondérés - vers le haut ou vers le bas -, en fonction de ses spécificités. La Belgique se caractérise en effet par des émissions de CO₂ et des taux de consommation d'énergie par habitant plus élevées en moyenne que tous ses voisins et plus élevées que la moyenne européenne. Différents éléments expliquent cette situation : les niveaux de la consommation et de l'intensité énergétique actuels, les caractéristiques du tissu industriel, les mauvaises performances en terme d'isolation des bâtiments et d'aménagement du territoire, la densité du réseau routier ...

Le Conseil souligne l'importance d'une stratégie " post-2012 " pour notre pays. Dans son avis, approuvé par l'Assemblée générale du 25 novembre, il estime que la problématique climatique est encore trop souvent perçue uniquement comme une source potentielle de coûts et de contraintes, alors que l'objectif d'une économie pauvre en carbone devrait permettre également de développer de nombreuses opportunités, tant au niveau des entreprises, de l'économie et de l'emploi. Sans un cadre politique clair, la Belgique risque de rater ces opportunités, ce qui pourrait se révéler la stratégie la plus coûteuse et néfaste pour les trois piliers du développement durable.

Pour ces raisons, le CFDD demande que les politiques énergétique et climatique deviennent enfin des priorités pour la Belgique et recommande d'élaborer une stratégie climatique et énergétique pour le moyen (2020-2030) et long terme (2050 et au-delà). A ce propos, le CFDD regrette l'absence de différents plans qui pourraient poser les premiers jalons pour cette stratégie, comme le plan national climat ou le plan national de mobilité, annoncés pourtant depuis longtemps.

La Belgique doit tout mettre en oeuvre pour réduire sa dépendance énergétique, améliorer l'efficacité énergétique pour tous les acteurs et diminuer son intensité énergétique globale. Le CFDD propose dans son avis quelques mesures concrètes pour les principaux secteurs consommateurs d'énergie (le transport, les bâtiments, l'industrie et la production de chaleur et d'électricité.

Suivi : Le ministre salue la publication des trois avis post 2012. L'autorité fédérale n'est pas restée inactive au cours des mois écoulés; elle a participé au débat européen et international sur la politique climatique de l'après-2012. La Belgique s'engage à formuler des objectifs ambitieux mais réalistes pour la période post-2012, qui soient à la fois scientifiquement fondés et portés par la société.)

Dans ce contexte, le Ministre a demandé au Bureau fédéral du Plan d'étudier des scénarios énergétiques ambitieux et leurs conséquences en Belgique sur les plans économique, social et environnemental, liés à des objectifs de réduction tels que ceux inscrits dans le cadre européen pour les horizons 2020 et 2050.

Les résultats sont attendus pour le milieu de 2006. Plusieurs membres du groupe de travail énergie et climat participeront au comité d'accompagnement de cette étude.

L'avis stipule que le changement climatique doit procéder d'un projet social auquel chacun participe. Une enquête publique publiée à l'automne 2005 a montré que les Belges sont de plus en plus nombreux à commencer à se préoccuper de la situation. Pour étendre systématiquement cette assise sociétale, le ministre envisage de donner des instructions afin d'actualiser, de traduire et de faire diffuser le matériel éducatif existant et un DVD à grande échelle dès la prochaine année scolaire.



Paul Van Snick représentait le Ministre Tobback pour le suivi des avis post 2012 (2.2.4. et 2.2.5.) et de l'avis bois durable (2.2.8)

Enfin, le ministre a bien noté la demande du CFDD d'accorder davantage d'importance au thème des changements climatiques dans la politique de coopération au développement. Le ministre souscrit entièrement à cette nécessité.

2.2.6 Avis sur les effets en Belgique des changements climatiques - en particulier des canicules, des inondations et de la pollution par l'ozone - sur la santé, d'initiative

La température moyenne globale à la surface de la Terre augmentera de 1,4°C à 5,8°C en 2100 par rapport à 1990 affirme le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans ses scénarios les plus récents. Cette modification du climat entraînera des événements météorologiques extrêmes plus intenses et plus fréquents, comme les vagues de chaleur et les inondations. Ceci constitue une menace sérieuse pour l'homme et son cadre de vie, des points de vue écologique, social et économique

Le CFDD étudie dans cet avis d'initiative un de ces risques, à savoir les menaces qu'induisent les changements climatiques sur la santé humaine. Sommes nous en mesure d'évaluer correctement ce risque ou est-il nécessaire d'engager plus de recherches ? La Belgique est-elle préparée aux risques possibles ? Existe-t-il des instruments politiques pour traiter ces problèmes ? L'avis examine aussi bien les effets sur la santé des vagues de chaleur et des inondations que la problématique de l'ozone et les maladies qui y sont liées (p.ex. les allergies de voies respiratoires). Les effets de l'utilisation croissante des systèmes de conditionnement d'air, conséquence indirecte des modifications du climat sont aussi analysés.

Le Conseil est unanimement d'avis que les changements climatiques actuels portent atteinte à notre santé, et ce problème doit être pris sérieusement en mains. Toutefois, il existe encore trop peu de données scientifiques disponibles pour aboutir à une politique intégrée. Pour cette raison, le Conseil plaide pour plus de recherches sur les risques des changements climatiques dans notre pays. Une bonne concertation est également nécessaire entre les différentes autorités, aussi bien aux niveaux européen et international (*Organisation mondiale de la Santé*) que national : les compétences dans ce domaine ont en effet été réparties en Belgique entre les niveaux fédéral, communautaires et régionaux.

Enfin, l'avis aborde la mise en pratique des plans et mesures dans le domaine de la santé et du climat. Ainsi le troisième plan fédéral de lutte contre l'acidification et l'ozone troposphérique (2004-2007) doit être mis en œuvre de manière efficiente. A ce propos, le CFDD se demande où en sont les mesures qui ont trait à un meilleur contrôle des gaz d'échappement lors du contrôle technique des véhicules, et où en sont *le plan national mobilité* annoncé depuis longtemps et *la politique intégrée de produits* qui contiennent des solvants.

2.2.7. Avis pour la préparation de la sixième conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong, à la demande du ministre des affaires étrangères

La sixième conférence ministérielle de l'OMC a eu lieu à Hong Kong à la fin de 2005, avec pour objectif de développer un projet d'accord de libre échange, afin de pouvoir clôturer d'une manière fructueuse le cycle de Doha en 2006. Des thématiques importantes figuraient à l'agenda : l'agriculture, le commerce des services (AGCS), et le commerce des produits industriels (NAMA). Suite à une demande du Ministre De Gucht, le CFDD a élaboré un avis sur cette problématique.

Dans cet avis, approuvé par l'Assemblée générale du 8 juillet, le Conseil espère que le cycle de Doha aboutira à un accord qui puisse contribuer au développement durable, et dans lequel les différents aspects de l'agenda seront traités d'une manière équilibrée. Une unanimité est apparue lors des discussions au sein du conseil à propos des priorités pour le volet agricole des négociations.

Le CFDD estime qu'il faut poursuivre au niveau mondial une *politique agricole* durable, où les règles du commerce ne peuvent empêcher les pays d'intégrer dans leur politique les principes d'une sécurité alimentaire et des préoccupations non commerciales. Les mesures de soutien ayant des effets de distorsion des échanges doivent être supprimées et l'abus des mesures permises doit être évité. En ce qui concerne la problématique du *Coton* et la suppression progressive des restitutions à l'exportation directes et indirectes, le Conseil demande que l'on suive le « paquet de juillet » en ajoutant une date butoir crédible et des critères détaillés. En ce qui concerne l'accès au marché et la protection du marché, le Conseil estime qu'un équilibre est nécessaire entre les aspects qualitatifs et quantitatifs, que les catégories de produits spéciaux et sensibles doivent être correctement définies que les mesures concernant les tarifs doivent s'appliquer à tous les pays et qu'il faut chercher un équilibre entre les mesures de protection et l'accès au marché. Une certaine flexibilité pour les pays en développement, tenant compte de leurs situations spécifiques, capacités et besoins propres, doit rester possible.

En ce qui concerne le *commerce des services et des produits industriels*, le Conseil remarque que pour la libéralisation du commerce des services, il faut une réglementation correcte et équitable, mise sur pied de manière transparente et démocratique, et qui soit par la suite facilement accessible à tout le monde. Certains membres estiment en outre que davantage d'efforts sont nécessaires pour accroître la transparence au sein des négociations AGCS.

Concernant l'accès au marché, le service public dans AGCS et la réglementation globale dans AGCS, les opinions des membres sont fort divergentes. Certains membres s'inquiètent surtout des effets négatifs possibles d'une libéralisation du secteur des services et souhaitent qu'elle soit soumise à un certain nombre de conditions. D'autres membres souhaitent d'une part que lors de cette négociation, les membres de l'OMC se mettent d'accord sur des engagements plus nombreux et plus approfondis au sujet de l'ouverture du marché des services pour les fournisseurs étrangers et que d'autre part, les règles AGCS existantes soient optimisées et complétées où c'est nécessaire.

La même différence dans les préoccupations et les attentes se reflète aussi dans les points de vue des membres concernant *NAMA*, plus précisément en ce qui concerne l'impact de la libéralisation, les obstacles tarifaires et non tarifaires, le composant sectoriel et la flexibilité pour les pays en développement. Tous les membres demandent une attention spéciale pour les besoins des pays les moins développés, et proposent qu'avant la fin des négociations, tous les pays industrialisés offrent aux pays les moins développés un accès à leur marché sans tarifs ou quotas, suivant l'initiative *Everything But Arms* de l'UE.



*Jan Deboutte représentait le
Ministre De Gucht pour le suivi de
l'avis OMC*

Suivi : Les négociations de "la conférence sur le développement de Doha" dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce ont été traitées pendant les deux réunions – particulièrement interactives – respectivement en février et fin novembre 2005 et dans l'avis écrit du Conseil Fédéral du Développement Durable.

Dans les points de vue belge et européen précédant la Conférence Ministérielle de Hong Kong du 13 au 18 décembre, il a pu être tenu compte des principes généraux du CFDD, qui correspondent d'ailleurs dans une très large mesure aux points de vue du gouvernement.

La dynamique des négociations a toutefois abouti à ce que le niveau d'ambition pour Hong Kong doive être abaissé et à ce que la conférence ministérielle devienne une sorte de phase intermédiaire où les contours de la phase finale des négociations devaient être dessinés de manière plus nette. Ceci eut naturellement pour conséquence également que toutes les parties à Hong Kong souhaitèrent une position de départ la plus favorable possible en vue de la véritable phase finale qui aura lieu au cours de cette année. On a donc mené peu ou pas de négociations techniques approfondies à Hong Kong. Les éléments spécifiques contenus dans l'avis du CFDD qui, d'ailleurs, ne reposait pas toujours sur une base consensuelle n'ont donc pas été abordés intégralement. Ils sont toutefois retenus pour la suite de la conférence sur le développement de Doha et peuvent être commentés, le cas échéant, lors d'une nouvelle réunion avec le Ministre.

2.2.8 Avis sur une circulaire en matière de politique fédérale d'achat de bois exploité de manière durable, à la demande du ministre de l'environnement

Les autorités fédérales ont développé plusieurs initiatives pour consommer de manière plus écologique et socialement plus équitable. Le Ministre fédéral de l'Environnement et des Pensions, Bruno Tobbacq avait l'intention de diffuser une circulaire selon laquelle les services publics fédéraux ne pourront plus acheter que du bois issu de forêts exploitées de manière durable. Avant de décider quels seraient les critères auxquels de tels bois devraient répondre, le Ministre a demandé l'avis du CFDD pour entendre les points de vue des différentes parties prenantes.

Le bois qui provient des forêts exploitées de manière durable offre d'abord la garantie qu'il n'est pas issu d'abattages illégaux. Il s'agit là toujours d'un problème très préoccupant au niveau mondial. C'est pour cette raison que le CFDD demande dans son avis que l'exploitation illégale soit combattue de toute urgence. Une mesure efficace serait une interdiction par l'Europe de la mise sur le marché de tels bois. De plus, il faut viser par une gestion durable des forêts à protéger la biodiversité et les droits sociaux des travailleurs du secteur du bois, ainsi qu'à respecter les droits des populations locales.

En ce moment, il existe deux labels connus qui sont utilisés en Belgique pour les forêts exploitées de manière durable : le FSC et le PEFC. Ils ont chacun leurs avantages et inconvénients. C'est pour cette raison que les membres du CFDD plaident dans leur avis pour valoriser les deux labels dans la circulaire. Plus précisément, pour le bois provenant de pays où les critères du dialogue social et le droit des populations indigènes ne sont pas respectés, la certification FSC devrait obtenir la préférence, tant que les autres systèmes de certification n'intègrent pas mieux ces critères.

Par contre, pour le bois provenant de pays où est rencontré le critère d'un dialogue social fortement développé (comme la Belgique), les deux labels doivent être traités a priori sur pied d'égalité dans une première phase. Dans une deuxième phase, la priorité doit être donnée au(x) label(s) qui garantisse(nt) une valeur ajoutée par rapport aux dispositions légales et qui soi(en)t reconnu(s) par un organe indépendant.

Le CFDD estime par ailleurs que les impacts liés au transport doivent être analysés, avant de décider quel est le choix qui présente le moins d'impact sur l'environnement. Enfin, le CFDD estime que la circulaire doit être évaluée périodiquement afin qu'un système transparent et objectif pour choisir les labels reste garanti dans le futur. Pour réaliser cela, une commission d'accompagnement doit être mise en place où, à côté des pouvoirs publics, toutes les parties prenantes puissent siéger.

Suivi: La circulaire s'inscrit dans le cadre de l'engagement contenu dans l'accord gouvernemental de juillet 2003 avec lequel les pouvoirs publics déclaraient qu'ils allaient jouer un rôle d'exemple et n'acheter que du bois issu d'une gestion forestière durable. La demande d'avis doit également être clairement considérée dans le contexte où la discussion sur le certificat de durabilité pour la sylviculture était fortement polarisée et revêtait encore en plus un caractère communautaire en Belgique. Le ministre apprécie que le conseil soit parvenu à façonner un avis qui fasse à la fois montre d'expertise et de la capacité à former un consensus. Le CFDD a atteint l'unanimité sur son avis, contre l'attente dominante. Pareil avis unanime sur un tel sujet délicat a beaucoup aidé le ministre dans sa politique.

Lors de l'élaboration de la circulaire, le ministre a essayé de suivre cet avis le plus scrupuleusement possible. L'avis devait, certes, être traduit dans une forme opérationnelle. Le 18 novembre 2005, le conseil des ministres a donné son accord définitif sur la circulaire. L'entrée en vigueur de la circulaire est fixée au 18 mars 2006 où un groupe d'expert fixera, dans l'intervalle, une nouvelle interprétation des systèmes de certificat entrant en ligne de compte. La circulaire prévoit en plus qu'une évaluation sur la circulaire soit demandée tous les deux ans au CFDD.

2.2.9. Avis sur un projet d'AR modifiant l'AR du 28 février 1994 relatif à l'agrégation des entreprises de fabrication, d'importation, d'exportation ou de conditionnement de pesticides à usage agricole, à la demande du ministre des affaires sociales et de la santé publique

Cet avis succinct évalue deux adaptations proposées à un AR qui concerne le formulaire de déclaration pour des quantités de pesticides à usage agricole, que les entreprises doivent faire parvenir à l'administration. L'avis, demandé par le ministre des Affaires Sociales et de la Santé Publique Rudy Demotte, a été approuvé par l'assemblée générale du 8 juillet 2005.



Alexandra Monteiro Barreto représentait le Ministre Demotte pour le suivi de l'avis agrégation des entreprises de pesticides.

Suivi: A la suite de l'avis, le formulaire de déclaration pour les quantités de pesticides a été remanié et a gagné en clarté.



3. Forums et activités d'information

3.1. Forums

Le CFDD organise des forums, des séminaires, des auditions et des tables rondes, autant pour stimuler la discussion sur le développement durable que pour en retirer des conclusions utiles à la formulation de ses avis. Il organise également des tables rondes à la demande d'un ministre, qui permettent à celui-ci de dialoguer avec la société civile et d'avoir une idée des positions des différents groupes-cibles sur un sujet particulier.

L'année 2004 fut une année particulière puisque c'est cette année qu'eurent lieu les festivités marquant les dix ans d'existence du CFDD. Ce fut l'occasion d'organiser une après-midi festive réunissant des personnalités de marque invitées à s'exprimer, chacune selon son talent, sur le développement durable.

3.1.1. Tables rondes

Trois tables rondes ont eu lieu en 2005, deux avec M. De Gucht, Ministre des Affaires étrangères au sujet du *Doha Development Agenda* de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et une avec le ministre de Coopération au développement, M. Armand De Decker.

Le 19 janvier une première table ronde sur le *Doha Development Agenda* a eu lieu avec le ministre des Affaires étrangères, Karel De Gucht, responsable du dossier de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Suite à cet événement, le ministre a demandé au conseil un avis concernant la problématique de l'OMC, en vue de préparer la position belge à la conférence ministérielle de Hong-Kong de décembre 2005. Suite à cet avis *pour la préparation de la sixième conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong* qui fut approuvé en juillet, le Ministre De Gucht a invité le CFDD à organiser une nouvelle table ronde le 29 novembre. A cette occasion, les membres ont pu exposer leurs points de vue et discuter le dossier avec le ministre.

Le 21 mars, une délégation du Conseil a eu une discussion avec le Ministre De Decker sur la coopération au développement dans une perspective de développement durable.

3.1.2. Auditions

En vue de préparer ses avis, le Conseil a organisé plusieurs auditions:

- Afin de préparer son avis sur l'évaluation annuelle de la politique fédérale de développement durable, le groupe de travail *Stratégies de développement durable* a organisé le 6 janvier une audition avec des représentants de la CIDD, du SPP Développement durable et de la Task Force développement durable.
- Tant pour le deuxième que pour le troisième avis sur une stratégie de prévention des changements climatiques après 2012, le groupe de travail *énergie et climat* a entendu des experts des mondes scientifique et politique
- Lors de la préparation de la sixième conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong, le groupe de travail *Relations internationales* a écouté des responsables politiques sur les dossiers agriculture, GATS et NAMA
- Pour préparer l'avis sur les conséquences en Belgique des changements climatiques sur la santé, le groupe de travail *Recherche scientifique* a invité plusieurs experts de ce domaine du monde académique

Une liste complète des experts invités sur ces dossiers peut être trouvée au chapitre 4.3 *Groupes de Travail* sous la rubrique du groupe de travail concerné. C'est au total 49 experts qui ont été invités dans les groupes de travail. Des experts ont aussi été invités à l'Assemblée générale et au Bureau.

3.1.3. Séminaire interne sur la communication

Le premier mars eut lieu un séminaire interne sur la communication au sujet du développement durable, avec entre autres objectifs la préparation du forum qui fut organisé en automne (voir 3.1.6); L'objectif de ce séminaire était de rassembler des idées pour une meilleure communication du conseil et de ses membres sur le développement durable. Dans un premier temps, Anne Versailles (Université de Liège), Thomas Ducheyne (Vlaams Overleg Duurzame Ontwikkeling) et Sandra Germay (stagiaire ULB auprès du CFDD) ont formulé une série de recommandations pour la communication sur le développement durable. Ensuite, Koen Moerman (secrétariat CFDD) a exposé la stratégie de communication du Conseil. Les participants ont discuté d'une série d'actions possibles sur ce terrain, tant pour le Conseil que pour ses membres. Une quarantaine de personnes participent à ce séminaire.

3.1.4. Séminaire sur les indicateurs

Le 27 septembre eut lieu un séminaire intitulé "*Vers un set national d'Indicateurs pour un Développement durable en Belgique: initiatives et points de vue*". Il se déroula à la Fondation universitaire à Bruxelles et fut organisé en collaboration avec la plateforme Indicateurs pour un développement durable et connut un grand succès, avec plus de 90 participants. L'objectif de ce séminaire était de faire état des progrès réalisés dans le domaine des IDD en Belgique. Le séminaire offrit aussi l'occasion de faire plus ample connaissance avec la liste des IDD de la Commission européenne et d'autres initiatives pertinentes. Six orateurs ont alimenté ce volet informatif : Bernard Mazijn (Cabinet Van Weert), Lise Frenco (IGEAT-ULB), Nadine Gouzée, Natacha Zuinen en Andy Vandevyvere (Task Force développement durable du bureau du Plan) et Laure Ledoux (Eurostat).

Ensuite, la parole fut donnée aux grands groupes sociétaux, afin qu'ils émettent des recommandations pour l'élaboration d'une liste nationale d'IDD, ceci dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable, à laquelle les différents niveaux de pouvoir travaillent pour le moment. Caroline Ven (FEB), Jehan Decrop (CSC), Jean-Michel Swalens (Acodev) et Anne De Vlamincq (IEW) exprimèrent le point de vue de leurs organisations.

Plus d'informations sur le contenu de ce séminaire et les présentations des orateurs peuvent être trouvées sur notre site web:

 <http://www.cfdd.be/pubnlfr/s2005indic/s2005indicfr.htm>

3.1.5. Forum " Comment communiquer sur le développement durable ? "

Ces dernières années, le développement durable a suscité de plus en plus d'intérêt de la part des décideurs politiques, de la presse et du public. Des enquêtes montrent qu'il existe un large consensus dans la société sur la nécessité d'adopter un développement plus durable. Il n'est cependant pas évident de communiquer sur le développement durable. Il s'agit là d'un concept complexe, qui peut être appréhendé de manières bien différentes. Dans les médias, on traite plutôt des aspects partiels tels que la mobilité durable, l'énergie durable, ...qui sont plus concrets et peuvent parler à un large public. Mais le rapport avec une vision plus large du développement durable n'est pas clair: une politique intégrée sociale, écologique et économique, la dimension mondiale, la vision à long terme...

A ce sujet, le CFDD a organisé un forum à Bruxelles (Flagey) le 13 octobre dernier, avec comme titre *Un forum créatif pour les médias et pour toute personne intéressée par la communication sur le développement durable*. Les journalistes et experts des médias ont eu un échange d'idées avec des personnes issues du secteur du développement durable sur la communication en matière de développement durable. 140 personnes ont participé à cette journée d'étude. Durant la matinée, les orateurs (Theo Rombouts, Els Van Weert, Frans Evers, Edwin Zaccai) ont introduit le thème, et un panel de professionnels des médias (Eddy Caekelberghs, Pamela Peeters, Kris Van Haver en Philippe Lamotte) ont entamé un débat avec la salle.



Le Café Médias, une manière agréable et créative de travailler sur un thème de manière interactive avec un groupe de personnes

L'après-midi, tous les participants ont échangé des points de vue par rapport au thème central, et ont élaboré de nouvelles idées, grâce à la formule du " Café Médias ". Le " Café Médias " est une manière agréable et créative, mais aussi très efficace de travailler avec un grand groupe de personnes autour d'un thème. Cette méthode offre la possibilité de réfléchir sur un sujet de façon interactive, de rassembler des idées utiles et de partager de l'information, afin de mieux travailler ensemble.

Vous trouverez sur notre site web les textes des orateurs de la matinée ainsi que le compte-rendu du panel : un compte-rendu des idées et suggestions issues du « Café Médias » (et du forum en général), ainsi que quelques photos, à l'adresse

 <http://www.cfdd.be/fr/pubfr/sympfr/s2005comfr/s2005comfr.htm>

3.2. Activités d'informations

Le CFDD estime qu'il est important de bien communiquer au sujet de ses missions, principalement la rédaction des avis et l'organisation d'activités autour du développement durable. Le Conseil communique sur son fonctionnement et ses produits directement par son site web et son bulletin d'information et indirectement par la presse. Le Conseil s'adresse prioritairement à des groupes cibles comme les responsables politiques, les fonctionnaires et les organisations sociétales, mais aussi à un public plus large, afin d'élargir la base sociétale du développement durable et de rendre ce concept plus familier auprès du citoyen. Le Conseil insiste sur l'importance d'une approche politique participative où il peut apporter une plus value en tant que forum *multistakeholder*.

En tant qu'entreprise éco dynamique, le CFDD tend à communiquer dans la mesure du possible de manière électronique et à limiter sa consommation de papier. C'est pour cette raison que depuis 2004, il envoie son bulletin d'information, uniquement par voie électronique et utilise principalement le site web pour les rapports de ses forums et séminaires. Les avis du Conseil, ainsi que le rapport d'activité sont envoyés principalement sous forme digitale et peuvent également être consultés sur le site web.

3.2.1. CFDD-info

En 2005, le CFDD a publié cinq numéros de son bulletin électronique, "CFDD- Info" et l'a envoyé à 1400 destinataires. Le bulletin paraît normalement après chaque assemblée générale, afin de présenter les avis qui viennent d'être approuvés. En plus des avis et des activités des groupes de travail, le CFDD Info traite aussi d'autres sujets comme les forums et les évolutions dans la politique fédérale de développement durable... Les bulletins d'information sont aussi disponibles sur le site web, où ils sont classés chronologiquement.

 CFDD-Info: <http://www.cfdd.be/fr/pubfr/pubfr.htm#info>

3.2.2. Site Web

Le site web du Conseil offre de nombreuses informations sur le développement durable et sur les activités du CFDD. Il présente l'historique, la composition et le fonctionnement du CFDD. Il contient une bibliothèque reprenant de l'information sur le développement durable ainsi que de la législation relevante en la matière. Il reprend tous les avis du Conseil depuis sa création ainsi que ceux du Conseil national du développement durable (prédécesseur du CFDD). Il offre des liens vers les rapports d'études, de symposiums ou d'autres activités organisées par le Conseil. Depuis l'année passée, le lecteur trouve également un classement thématique de tous les avis que le conseil a remis depuis sa création. Le nombre de visiteurs en 2005 s'est élevé à environ 10 0000.

 CFDD: <http://www.frd-cfdd.be>

3.2.3. Presse

En 2005, le CFDD a envoyé à la presse cinq communiqués : pour les deuxième et troisième avis sur le climat post 2012, pour l'avis sur l'organisation mondiale du commerce, l'avis sur la politique fédérale d'achat du bois et sur l'enquête sur la base sociétale financée par le Conseil en 2005. Pour cette enquête et le troisième avis post 2012, le CFDD a organisé une conférence de presse.

Malgré ces efforts, l'intérêt de la presse pour le développement durable et pour le CFDD reste limité. Ce problème a été traité lors du forum sur la communication d'octobre (voir 3.1.6). Le Conseil fera des efforts supplémentaires les années prochaines pour faire connaître ses positions par les médias et pour ainsi encourager le débat politique et sociétal sur le développement durable. Une note de politique de stratégie de communication est en préparation.

3.3. Etudes et recherches

3.3.1. Enquête sur la base sociale du développement durable

Contrairement à 2002, le CFDD n'a plus opté en 2005 pour une enquête quantitative auprès de la population. L'équipe de recherche de l'ULB et de la KUL ont mené une enquête qualitative à la demande du Conseil auprès de 71 acteurs "primaires" et "secondaires" du développement durable dans notre pays ; ce sont des personnes qui influencent de manière directe (par exemples les politiques) ou indirecte (par exemple les chefs d'entreprises, les rédacteurs en chef, la direction des syndicats et des ONG...).


Dans le rapport final, les chercheurs ont analysé la connaissance, les attitudes et les comportements de ces leaders d'opinion vis-à-vis du développement durable. Les personnes interrogées semblent être relativement bien familiarisées avec le terme, surtout du côté néerlandophone. Par contre, leurs connaissances de la politique de développement durable et des institutions qui en sont chargées sont limitées. Une conclusion importante à tirer est que, même si tout le monde n'est pas satisfait du terme et des interprétations différentes qu'il suscite, il existe un large consensus sur l'importance et la nécessité du développement durable.



Le développement durable n'est pas considéré a priori comme une menace pour l'économie. Néanmoins, l'idée qu'il puisse offrir de nouvelles opportunités économiques n'est pas non plus largement partagée. Une majorité des personnes interrogées pense que l'intérêt de la société pour le développement durable a augmenté ces trois dernières années.

Les personnes interrogées sont persuadées que les différents acteurs sociétaux (syndicats, entreprises, ONG, politiques, scientifiques et médias) peuvent et doivent jouer un rôle sur le plan du développement durable. La contribution de chacun de ces acteurs et l'influence qu'ils peuvent exercer sur la politique sont jugées de manières très différentes. Les répondants sont très élogieux sur la contribution des ONG et des scientifiques à un développement durable, et estiment que les entreprises, les médias et les politiques auraient le plus de pouvoir pour faire changer les choses. Pratiquement tous les leaders d'opinion interrogés sont d'avis que les politiques peuvent/doivent prendre des mesures impopulaires pour tendre vers le développement durable.

Le rapport complet est consultable à l'adresse :

 http://www.cfdd.be/fr/pubfr/enqu%EAt%eassise_soci%E9tale_2005.pdf

3.4. Représentation et contacts

3.4.1. Au niveau international

Les décisions qui se prennent au niveau international ont un impact sur le plan national. Le Conseil suit donc de près ce qui se passe au niveau international. C'est ainsi qu'il est un membre actif de l'EEAC, le réseau européen de conseils d'environnement et de développement durable et que les membres et le secrétariat prennent part à des conférences internationales. De cette façon, il peut acquérir l'expertise nécessaire et apporter des idées pour développer ses activités (avis, sensibilisation, forums)

Cette année des membres du Conseil ou du secrétariat ont pris part aux conférences internationales mentionnées ci-dessous. Les rapports détaillés et de l'information sur ces conférences sont disponibles au secrétariat du Conseil.

- ***Peer Review de la politique Française en matière de développement durable, Paris, du 7 au 11 février***

Le Président français Jacques Chirac avait annoncé à Johannesburg une évaluation de la politique française en matière de développement durable. Différentes études ont été menées en préparation à ce Peer Review. Ensuite, un séminaire (d'une semaine) a été organisé. Les acteurs français ont ainsi disposé d'un temps suffisant pour mener un débat approfondi sur leur propre politique en matière de développement durable. Une série de malentendus ont ainsi pu être évités. Les observateurs externes ont joué le rôle de catalyseurs. Finalement, un ensemble de recommandations ont été adressées à la France.

Contrairement à la Belgique, la France se caractérise par une centralisation élevée. Pour cette raison, répéter le même exercice en Belgique ne semble pas facile. C'est pourquoi, il semble indispensable de préparer à l'avance une bonne méthodologie. Pour le CFDD, c'est Geert Fremout (VODO), qui prit part au Peer review.

- **Atelier des Conseils nationaux de Développement durable de Francophonie, Paris, du 11 au 13 mai**

Lors du Sommet de Ouagadougou, les chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie se sont engagés à œuvrer au renforcement des cadres institutionnels et réglementaires pour l'élaboration de stratégies nationales de développement durable. Pour la Belgique, ce sont Nadine Gouzée (Task Force développement durable) et Catherine Mertens (secrétariat CFDD) qui ont pris part à cet atelier. Ni la Communauté française, ni la Région wallonne n'avaient envoyé de représentant. L'objectif de cet atelier était de faire un état des lieux des stratégies nationales de développement durable. Ensuite, l'idée était de permettre des échanges entre les différents conseils et organisations de la société civile. Enfin, l'atelier visait aussi à élaborer une plate-forme de collaboration au sein de la Francophonie (échanges d'informations, diffusion des bonnes pratiques, jumelages. Tout ceci s'est concrétisé dans une série de recommandations.

De nombreux pays ont montré de l'intérêt pour la structure institutionnelle belge de développement durable. La plupart des conseils sont en effet des entités mixtes (autorités – société) et très concentrés sur l'environnement. Le CFDD est au contraire beaucoup plus indépendant et insiste fortement sur la transversalité et l'attention aux trois piliers.

- **CSD13, New York, du 11 au 22 avril**

Leida Rijnhout (VODO) prit part à la CSD 13 comme représentante de la société civile. Cette réunion a été la première "*policy-year*" pour la CSD (celle-ci fonctionne sur la base de cycles biennaux, une année est une *review-year*, la suivante une *policy-year*). En ce qui concerne les procédures, cette séance fut plutôt décevante, ce qui contraste fortement avec l'évaluation positive de la CSD 12. C'est surtout le président John Ashe qui en porte la responsabilité.

Les possibilités de participation pour les *major groups* à la CSD13, ont été fortement limitées. Aussi la modification de l'ordre du jour leur a compliqué la tâche. Au sein de ces groupes, en effet il faut du temps pour constituer des positions communes. La participation au sein de la délégation belge peut quant à elle être considérée comme meilleure, mais il est encore possible de l'améliorer, dans la phase de ²préparation à cette commission.

- **UNFCCC, Subsidiary Bodies, Bonn, du 19 au 27 mai**

Olivier Van der Maren a participé au nom du CFDD à cette conférence. Il s'agissait de la première réunion des *Subsidiary bodies* depuis l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto en février 2005.


Le *Subsidiary body for Scientific and Technological Advice* (SBSTA) a traité les thèmes suivants : *adaptation, mitigation*, développement et transfert de technologies, politiques et mesures des Parties à l'Annexe I. De plus, des travaux ont été achevés sur d'autres thèmes comme les besoins en recherche, dans le cadre de l'UNFCCC, la coopération avec les organisations internationales pertinentes, l'exécution de l'article 2.3 du Protocole (les effets négatifs de la politique et des mesures), ainsi qu'une série de questions méthodologiques.

Le *Subsidiary body for Implementation* (SBI) a également discuté de la COP/MOP 1 et de la onzième Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (UNFCCC) (COP 11). Ce SBI a débattu aussi d'une série de questions de nature administrative et financière. Le budget du programme pour 2006-2007 a été déterminé. Après de longues discussions, une solution a été trouvée pour la problématique des pays les moins avancés et pour les communications nationales des Parties qui n'appartiennent pas à l'Annexe. Les discussions concernant le *Special Climate Change Fund* ont été reportées au SB 23.



- **DEFRA, Conference on EU and national SD policy, Windsor, 14 et 15 juillet**

Jan De Smedt (secrétariat) a pris part au quatrième *Sustainable Development Networking Event 2005*, qui est organisé chaque année par un état membre de l'Union des représentants des départements nationaux de développement durable et d'environnement, la Commission européenne et l'EEAC (*European Environment and Sustainable Development Advisory Councils*). L'organisateur de cette réunion était le DEFRA (Département britannique pour l'environnement, la nourriture et les paysages). Cette rencontre s'est concentrée sur trois thèmes: *Improving delivery of national SD strategies (moving from words to action)*, *Engagement and evaluation* et enfin *Renewing the EU SD Strategy*. Sur proposition de la délégation autrichienne, il a été décidé de mettre en place un mécanisme de contact au sein du réseau, en tant que projet pilote pour deux ans. Le groupe de travail développement durable de l'EEAC a approuvé une déclaration sur la révision de la stratégie européenne de développement durable, "*The Windsor Momentum: The next push-up*"

 Plus d'info sur : : www.sustainable-development.gov.uk

- **Climate, climate change and Human Health, Wengen Workshop (Suisse), du 12 au 14 septembre**

Dans le cadre de l'avis sur les conséquences en Belgique des changements climatiques, en particulier les inondations, les vagues de chaleur et la pollution par l'ozone, Stefanie Hugelier (secrétariat) assista à cette conférence qui se tint à Wengen (Suisse). Les chercheurs qui travaillent dans le cadre de *Ensembles* (le projet de recherche de l'Union européenne sur *Global Changes and Ecosystems*), de l'IRI (*International Research Institution for Climate Prediction* de l'Université de Columbia à New York) et de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) au sein du programme *Global Change and Health Program* ont présenté les résultats de leurs recherches, selon six angles différents d'analyse : (1) *Pollen, Allergies and Climate*; (2) *Seasonal Climate Forecasting and Extreme Events, Floods, Droughts, Heat-Waves and Cyclones*; (3) *Seasonal Climate Forecasting and Infectious Diseases*; (4) *Extreme events and Health*; (5) *Water and vector-borne diseases* et (6) *Policy and Adaptation*.

- **OCDE – réunion annuelle des experts développement durable “AMSDE, annual meeting of sustainable development experts”, Paris, du 3 au 5 octobre**

Koen Moerman (secrétariat) a assisté en octobre à cette AMSDE. Il s'agissait de la deuxième réunion du groupe AMSDE, le successeur du groupe de travail ad hoc sur le développement durable de l'OCDE. Lors de cette réunion, il a été question du rapport d'activité 2005 sur les activités de l'OCDE, en matière de développement durable. Plusieurs présidents des comités sectoriels de l'OCDE sont venus expliquer comment ils appliquent de développement durable dans leurs travaux. Il y eut ensuite un débat sur l'agenda des contributions de l'OCDE à la CSD 14, à l'ONU, sur le thème "éducation et développement durable" et des documents furent présentés sur la mesure du développement durable et sur les meilleures pratiques dans les stratégies nationales de développement durable. Le mercredi 5 octobre, il y eut encore un atelier sur le thème des subsides qui ont des effets négatifs sur l'environnement.

En tant qu'institution multilatérale, l'OCDE après l'UE et l'ONU a aussi à fournir un apport en matière de développement durable, ce qui ressort des documents et initiatives présentés, ainsi que des contacts avec des personnes comme Candice Sevens (responsables du développement durable au sein du secrétariat de l'OCDE) et Simon Upton (responsable de la table ronde développement durable de l'OCDE). Il apparaît aussi clairement que le développement durable n'est pas encore considéré de manière égale au sein de l'OCDE et que certains membres (principalement les Etats unis et l'Australie) veulent aller tant sur le plan du contenu que de la pratique (financement des initiatives) moins loin que d'autres (dont la Belgique et l'UE).

- **COP11, Montréal, du 28 novembre au 9 décembre**

La 11^e conférence des Parties à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC) a eu lieu du 28 novembre au 10 décembre 2005 à Montréal. C'était aussi la première réunion des Parties organisée après l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto le 16 février 2005 (après sa ratification par la Russie).

Lors de cette conférence, les accords de Marrakech ont été définitivement adoptés. Les mécanismes de flexibilité peuvent donc effectivement entrer en vigueur, assurant la mise en place d'un marché mondial du carbone.

Les principales discussions concernaient la politique climatique après 2012, c'est-à-dire sur l'article 3.9 du protocole. Dans le cadre du protocole de Kyoto, on a amorcé le processus de prise d'engagements futurs au-delà de 2012, avec la création d'un groupe de travail traitant des engagements futurs des pays développés après 2012. Dans le cadre de la Convention, les Parties, y compris les Etats-Unis, ont finalement accepté d'établir un dialogue sur les approches stratégiques de collaboration mondiale à long terme sur les changements climatiques. Une série d'ateliers sont prévus à ce sujet.

Participaient pour le Conseil: Anne Panneels, Jehan Decrop, Olivier Van der Maren et Bram Claeys.

- **Conférence ministérielle de l'OMC, Hong Kong, du 13 au 18 décembre**

La sixième conférence ministérielle de l'OMC a pu éviter l'échec annoncé en adoptant une déclaration qui précise le programme de travail qui reste à accomplir pour faire aboutir les négociations du cycle de Doha. Le cycle de négociations devrait réunir une nouvelle fois les intervenants lors d'un mini-sommet qui se tiendrait à l'OMC à Genève, probablement en avril 2006. La présence du CFDD lors des négociations OMC à Hong Kong a aussi pour effet de renforcer le rôle de forum pour échange d'idées sur le Développement Durable de notre conseil et de mieux faire connaître ce forum par d'autres instances présentes à Hong Kong. De nombreux contacts avec des membres de la délégation (affaires étrangères et coopération au développement) ont été établis.

Participaient pour le Conseil: Catherine Gernay, Elisabeth De Wandeler, Wendel Trio.

3.4.2. Réseau européen des conseils d'avis en environnement et développement durable

Au niveau européen, le CFDD est membre du *European Environment and Sustainable Development Advisory Councils* (EEAC). Ce réseau regroupait jusqu'en 2004 uniquement les conseils d'avis environnementaux. Aujourd'hui, sont également membres différents conseils de développement durable et au sein du réseau existe maintenant aussi un groupe de travail développement durable. En conséquence, l'EEAC a modifié son nom en 2004, *Sustainable Development* a été rajouté. Le CFDD a décidé en 2004 de devenir membre à part entière du réseau.

- **Deuxième réunion du groupe de travail biodiversité, La Haye, 25 janvier.**

Le maintien de la biodiversité est un objectif important du développement durable. De plus, la préoccupation pour ce sujet ne cesse de croître dans les réunions internationales. Le Professeur Rudi Verheyen assista à cette réunion au nom du Conseil.

La présidente de la réunion, Mme Sue Collins, présenta une note qui donne une vue d'ensemble des sujets les plus importants qui furent abordés lors de la réunion de l'EU *Biodiversity Working Group 5 Monitoring, Indicators and Reporting*. Le groupe de travail se mit d'accord après discussion sur les objectifs, et les priorités clés pour le futur programme de travail et identifia les sujets qui demandent un approfondissement. La mission du groupe de travail fut également adoptée.



Il y eut ensuite deux intéressants exposés sur le programme (Peter Nijhoff, avec *Climate change and Biodiversity: challenges for European policy* et Ulrike Doyle avec *Synergies between conservation of biological diversity and mitigation of climate change*). On travailla ensuite à la préparation de la conférence annuelle de l'EEAC de 2005. Le texte de l'EEAC *Statement on Climate Change en Biodiversity* fut après discussions plus nuancé et adapté.

- **EEAC Sustainable Development Working Group: Sustaining Sustainability, monastère Eberbach en Allemagne, 6 et 7 juillet**

L'atelier qui dura deux jours rassembla des représentants d'un grand nombre de conseils de développement durable et de quelques conseils d'environnement. L'objectif était d'échanger les meilleures pratiques en matière de stratégie de développement durable et du rôle que les conseils de développement durable peuvent y jouer. Le point de départ pour ces discussions était les conclusions de l'étude comparative, "*Sustaining Sustainability*" menée par Ingeborg Niestroy (voir rapport d'activités 2004). Jan De Smedt (secrétariat) et Jacqueline Miller (ULB) ont participé à cet atelier au nom du Conseil.

- **EEAC Annual Conference 2005, Heythrop Park, Oxfordshire: "Climate Change and biodiversity: Meeting the Challenge", 8 et 9 septembre**

Jacqueline Miller (ULB) a pris part à la conférence annuelle de l'EEAC au nom du Conseil. Le 8 septembre, eut lieu une réunion interne du groupe de travail développement durable. A l'agenda se trouvaient l'actualisation de la Stratégie européenne de développement durable et la rédaction d'une lettre au Président de la Commission européenne, "*Beyond Lisbon. Beyond Fossil Fuels*". Cette lettre mentionne les risques que comporte une consommation mondiale fortement croissante en combustibles fossiles, et les défis que ceci constitue pour l'Europe.

Le 9 septembre eut lieu la conférence publique du réseau sur le thème *Climate Change and biodiversity*. Lors de leurs interventions, les participants aux groupes de travail mirent l'accent sur le rôle de l'aménagement du territoire comme instruments de protection de la biodiversité et d'adaptation aux changements climatiques. Enfin, il fut rappelé que le maintien de la diversité et de la fonctionnalité des écosystèmes européens est indispensable pour continuer à assurer l'approvisionnement de biens et de services qui sont à la base du développement durable

Le 10 septembre se tint la réunion statutaire de l'EEAC. A celle-ci ne participa aucun représentant du CFDD. La réunion des membres discuta de la stratégie future du réseau, des activités des groupes de travail, du rapport d'activité 2005, des comptes 2005 et du budget.

- **EEAC Workgroup Governance, Berlin, 18 novembre**

Koen moerman (Secrétariat) a participé à une réunion du groupe de travail *Gouvernance* de l'EEAC, qui se tint à Berlin. Le groupe de travail est pour le moment occupé à analyser la procédure d'analyse d'impact dans l'Union européenne. L'intention est de transmettre à la Commission européenne une position de l'EEAC à ce sujet pour le printemps 2006, qui serait accompagnée d'un document de fond. L'analyse d'impact est un instrument important, tant pour mieux élaborer les processus politiques, que pour assurer une meilleure transparence et intégration de la politique. Le groupe de travail soulignera cet aspect dans sa position, mentionnera quelques manquements de la commission dans l'utilisation de cet instrument et formulera des propositions, pour assurer une meilleure analyse d'impact, tant au niveau des procédures que du contenu.

3.4.3. Au niveau national

- **Contacts avec le Parlement**

Cette année, il n'y a pas eu de contact avec la Chambre ou le Sénat. Les présidents des deux assemblées ont reçu tous les avis du Conseil.

- **Rencontres avec les autres conseils**

Afin de préparer l'avis sur le projet de cadre de référence *Responsabilité sociétale des entreprises*, le CFDD a organisé une audition commune d'experts avec le Conseil central de l'Economie, le Conseil national du Travail, le Conseil supérieur des Indépendants et des PME et le Conseil de la Consommation.

- **Comités de coordination et autres activités externes**

Au niveau national; le CFDD est invité comme observateur à la Coordination développement durable (COORMULTI) mensuelle du SPF Affaires étrangères (direction M4.1), qui coordonne la position de la Belgique et la participation belge aux rencontres internationales dans le cadre des Nations Unies.

La plupart des organisations membres du Conseil et le secrétariat sont invités également à la concertation avec les stakeholders du Comité de coordination de la Politique internationale en matière d'environnement (CCPIE) des services fédéraux de l'environnement.

Le personnel du secrétariat prend également part à des conférences, des journées d'étude, des séminaires et des forums en Belgique, selon les thèmes et les possibilités. Un aperçu de ces activités est disponible au secrétariat.

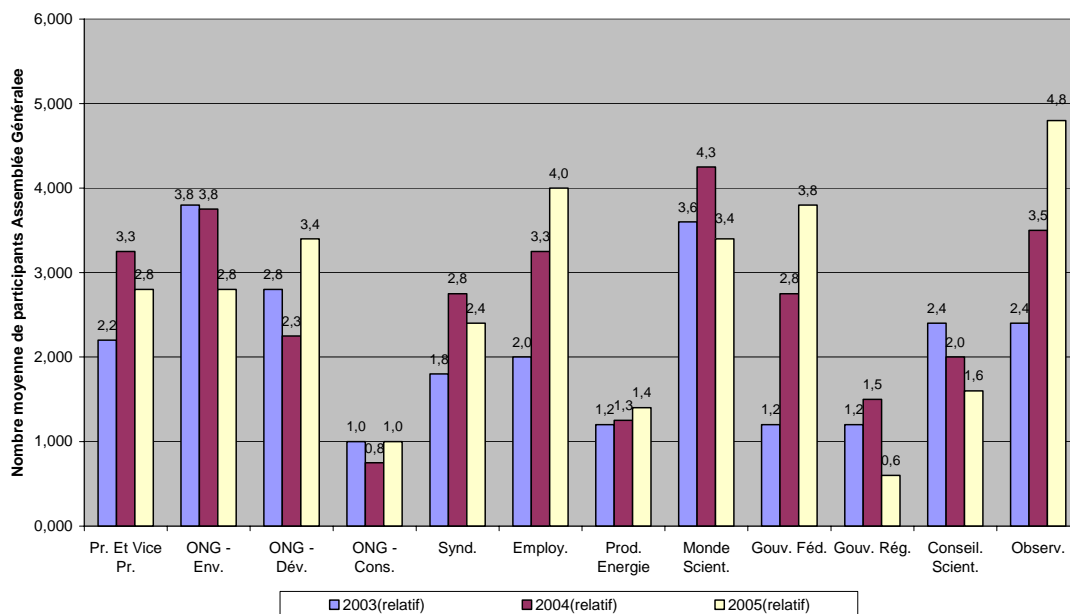


4. Organisation

4.1. Assemblée générale

L'assemblée générale du conseil s'est réunie cinq fois durant cette année 2005 (voir liste des membres en *annexe 1*). Neuf avis ont été émis.

En ce qui concerne la participation moyenne aux assemblées générales, en comparant les chiffres du graphique 5 pour les années 2003, 2004 et 2005, toutes les catégories de membres ayant droit de vote ont augmenté leur participation (à l'exception des ONG environnement et du monde scientifique). On remarque aussi une très forte croissance de la participation des représentants du gouvernement fédéral et des observateurs.



Graphique 5 Présence moyenne lors de l'Assemblée Générale (en 2005, 2004 et 2003)

La **première assemblée générale** s'est déroulée le 3 février en présence du Président d'honneur, le Prince Philippe. L'avis pour l'évaluation annuelle de la politique fédérale de développement durable a été approuvé. Le *Rapport annuel 2004* a également été approuvé.

En ce qui concerne le suivi des avis remis par le CFDD en 2004, le Conseil a entendu des exposés de Messieurs Vaesen, représentant du ministre De Decker, Van Snick, représentant du ministre Tobback et Lamot, représentant du ministre Verwilghen.

A propos de l'avis sur l'évaluation de projets locaux de développement durable, Mme Van Weert, secrétaire d'Etat au développement durable, s'est exprimée sur le projet de règlement rédigé par la cellule politique Développement durable en collaboration avec le SPP Développement durable.

La **deuxième assemblée générale** s'est déroulée le 27 mai, L'avis sur le *texte-cadre de la stratégie nationale de développement durable* a été approuvé. Le rapport financier 2004 a également été approuvé.

Mme Gouzée et deux collaborateurs de la Task Force développement durable ont présenté le *Working Paper concernant la politique menée pour un développement durable*. Mme Gouzée a également décrit la structure du futur troisième Rapport fédéral de développement durable.

En ce qui concerne les *debriefings* de conférences internationales, Mme Gouzée a présenté le contenu de la CSD 13, et M. Fremout a commenté le *peer review* réalisé sur la stratégie nationale française (voir 3.4.1.).



Le Président d'honneur le Prince Philippe, en discussion avec des membres du Conseil lors de la réception, qui fait suite à la première assemblée générale de l'année.

La **troisième assemblée générale** s'est déroulée le 8 juillet. Quatre avis ont été approuvés :

- Deuxième avis sur une stratégie mondiale de prévention des changements climatiques au-delà de 2012 ;
- Avis pour la préparation de la sixième conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong ;
- Avis sur un projet d'AR modifiant l'arrêté royal du 28 février 1994 relatif à l'agrément des entreprises de fabrication, d'importation, d'exportation ou de conditionnement de pesticides à usage agricole ;
- Avis sur une circulaire en matière de politique fédérale d'achat de bois exploité de manière durable.

Ensuite, M. De Smedt (Secrétariat) présenta un projet de programme annuel. Il s'agit d'un nouveau type de document, comportant trois parties :

- 1. Groupes de travail
- 2. Actions de soutien
- 3. Actions concernant le secrétariat et le personnel.

Enfin, la représentante du cabinet de la secrétaire d'Etat Van Weert a annoncé qu'une semaine du développement durable serait organisée pour la première fois en octobre.

La **quatrième assemblée générale** s'est déroulée le 25 novembre. Le *troisième avis sur une stratégie de prévention des changements climatiques au-delà de 2012 – Volet belge dans le cadre européen* a été approuvé.

M. Bachus, de HIVA, a présenté les résultats de l'enquête 2005 sur l'assise sociétale du développement durable (voir 3.3.1). Il termina son exposé par quelques recommandations à l'usage du CFDD. Les membres ont estimé que cette enquête apporte des renseignements précieux, qui seront exploités par le groupe de travail *Sensibilisation et communication*. Les résultats sont publiés sur le site web du conseil.

Mme Miller a parlé de la treizième conférence annuelle de l'EEAC, qui portait sur changements climatiques et biodiversité (voir 3.4.2.), et M. De Smedt, du contenu de la réunion annuelle des EEAC (voir 3.4.2.).

La **cinquième assemblée générale de l'année 2005** s'est déroulée le 16 décembre. *L'avis sur les effets, en Belgique, des changements climatiques, en particulier des canicules et inondations, sur la santé* a été approuvé.



Une note préparatoire sur la stratégie de communication du conseil a ensuite été discutée par les membres, et d'intéressantes suggestions ont été faites.

Le professeur van Ypersele a fait rapport sur la conférence de Montréal (première réunion des parties au Protocole de Kyoto et 11^{ème} conférence (COP-11) des Parties à la Convention climat). M. Fremout a complété cet exposé (voir aussi 3.4.1.).

Mme Lardinois, la représentante de la secrétaire d'Etat Els Van Weert a annoncé que le renouvellement du conseil (tous les quatre ans) était en cours. La nouvelle composition devrait être connue pour la première assemblée générale de l'année 2006.

4.2. Bureau

Le bureau est constitué du président d'honneur (dont le représentant assiste aux réunions), du président et des vice-présidents. Depuis début 2004, les organisations des employeurs, syndicats, organisations non gouvernementales de protection de l'environnement et organisations non gouvernementales de coopération au développement ont désigné des responsables politiques pour siéger au Bureau. Les dirigeants du secrétariat prennent également part aux réunions et en établissent les rapports.

Le Bureau se charge entre autres de la préparation et du suivi de l'assemblée générale, de la transmission des projets d'avis des groupes de travail à l'assemblée générale, de la présentation à cette assemblée du rapport annuel et du rapport financier pour approbation, de la sélection du personnel, de la prise de décisions pratiques importantes et de la direction du secrétariat. Le Bureau se réunit presque chaque mois.

Le Bureau du conseil s'est réuni douze fois en 2005 : le 12 janvier, le 9 février, le 9 mars, le 13 avril, le 11 mai, le 27 mai, le 23 juin, le 24 août, le 14 septembre, le 12 octobre, le 9 novembre et 7 décembre.

Composition du Bureau (fin 2005)

<i>président:</i>	M. Theo Rombouts
<i>vice-présidents:</i>	Mme. Anne Panneels Prof. Rudi Verheyen Mme. Catherine Gernay
<i>organisations des employeurs:</i>	Mme. Mme Caroline Ven (VBO) M. Johan Bortier (UNIZO)
<i>organisations des travailleurs:</i>	M. Josly Piette (CSC) M. André Mordant (FGTB)
<i>ONG environnementales:</i>	Mme Michèle Fourny (IEW) M. Jan Turf (BBL)
<i>ONG de coopération au développement:</i>	M. Bogdan Van den Berghe (11.11.11) M. Etienne Van Parys (ACODEV)
<i>représentant du président d'honneur:</i>	M. Didier Nagant de Deuxchaisnes
<i>secrétaires:</i>	M. Jan De Smedt Mme. Catherine Mertens

4.3. Groupes de travail

Les groupes de travail préparent les avis, les tables rondes et les activités de forum chacun selon ses compétences.

Huit groupes de travail ont été actifs, dont six « permanentes » :

-
- Stratégies de développement durable (précédemment Stratégies de durabilité) - SD,
 - Energie et climat - EC,
 - Relations internationales - RI,
 - Normes de produits - NP,
 - Recherche scientifique et développement durable - RS,
 - Sensibilisation et communication – SC.

Deux groupes de travail ont fonctionné de manière "ad hoc".

- Le groupe de travail Biodiversité et forêts s'est réuni deux fois en 2005.
- Le groupe de travail Constitution a été créé pour répondre à la demande d'avis émanant de la présidente du Sénat, Mme Lizin, sur des projets de modifications de la Constitution. Il s'est réuni une fois en 2005.

Les groupes de travail sont constitués de membres du Conseil ou de suppléants et d'experts désignés par eux. Les groupes de travail peuvent inviter en permanence des fonctionnaires et d'autres experts. L'assemblée générale désigne les présidents des groupes de travail, sur proposition du bureau. Les groupes de travail préparent les avis de façon approfondie, de sorte que l'assemblée générale ne doive plus que régler quelques points difficiles. Chaque groupe de travail est secondé par au moins un membre du personnel du secrétariat.

Cette année, il y a eu au total 79 réunions de groupes de travail. Ce chiffre est inférieur d'environ 20% au record de 2004, où il y avait eu 97 réunions, mais il reste supérieur à la moyenne. Le tableau 1 montre que c'est le groupe de travail *Energie et climat* (EC) qui s'est le plus réuni (31 réunions en 2005), il est suivi par les groupes *Stratégies de développement durable* (SD), *Relations internationales* (RI) et *Sensibilisation et communication* (SC) qui se sont réunis respectivement 13, 12 et 11 fois.

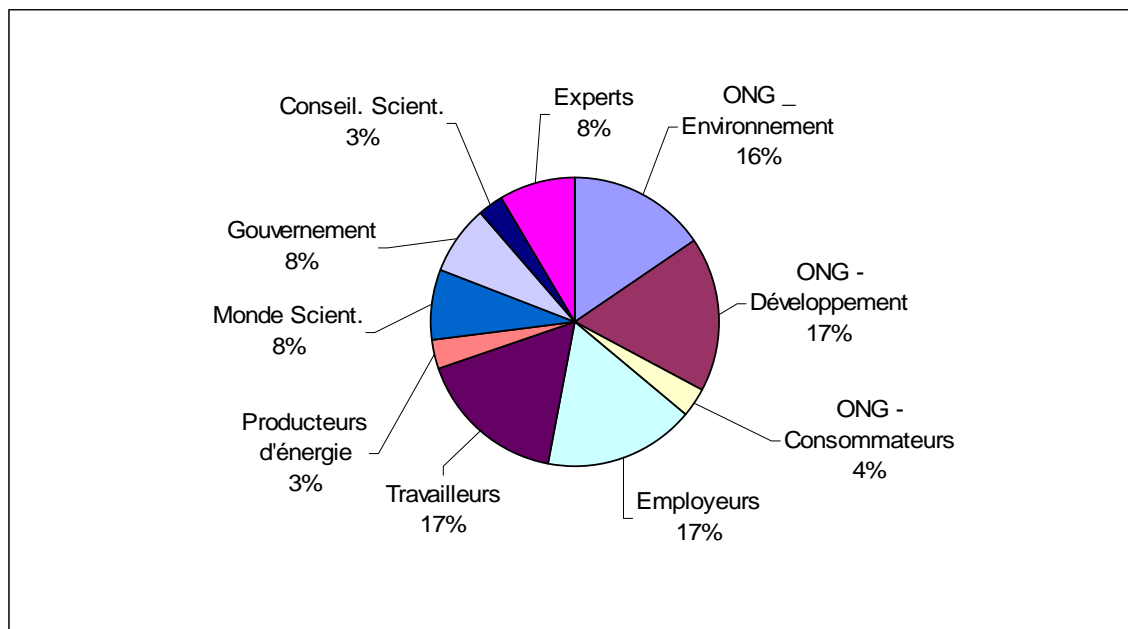
On remarque également sur le tableau 1 que le nombre de participants ayant droit de vote aux réunions est passé de 665 à 649 (diminution de 2,5%). Le taux de présence global moyen aux réunions des groupes de travail a donc augmenté par rapport à 2004, en passant de 9 à un peu plus de 10 participants en moyenne par réunion.



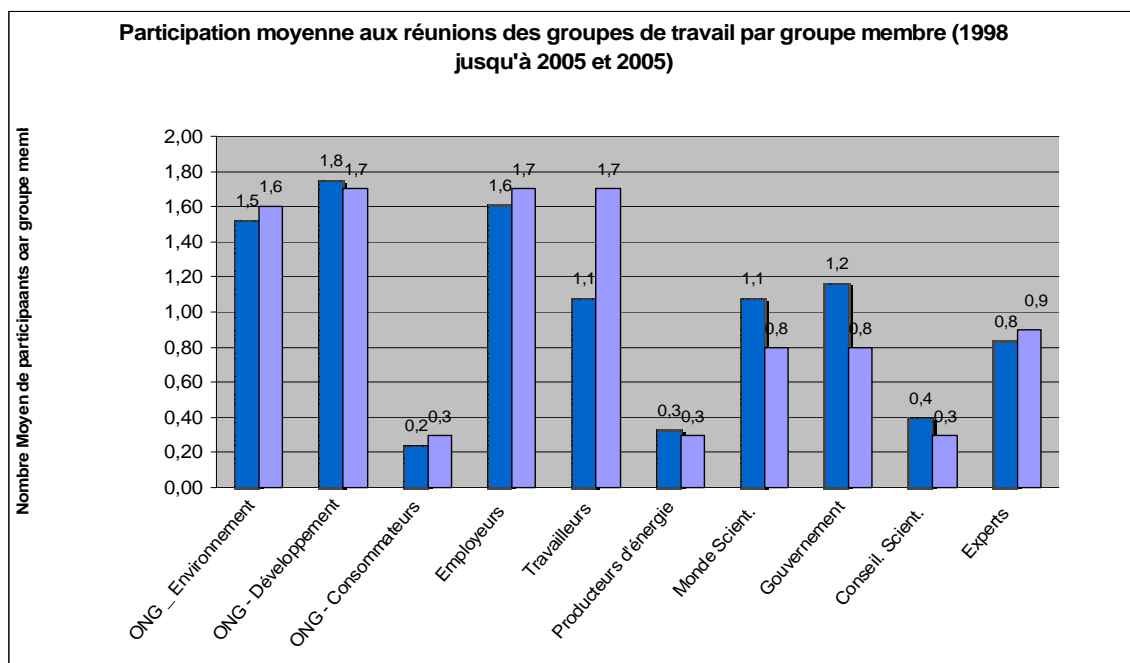
Groupes de travail	SC	BF	EC	NP	SD	RS	RI	CO	2005	2004
Nombre de réunions	11	2	31	3	13	6	12	1	79	97
1. Membres ayant droit de vote (et leurs représentants)										
ONG/ Environnement	0	1	77	11	16	6	14	0	125	124
ONG/ Développement	19	4	53	3	22	6	27	3	137	145
ONG/ Consommateurs	17	1	0	2	5	1	0	1	27	49
Org. Employeurs	6	1	73	6	23	6	21	1	137	133
Org. Travailleurs	6	1	53	7	25	13	28	1	134	119
Producteurs énergie	0	0	25	0	0	0	0	0	25	16
Monde scientifique	5	3	29	3	5	9	9	1	64	79
Total 1	53	11	310	32	96	41	99	7	649	665
2. Membres n'ayant pas de droit de vote (et leurs représentants)										
Pouvoirs publics	4	1	37	3	2	13	0	1	61	98
Conseillers scientifiques	4	0	1	2	11	4	0	2	24	59
Total 2	8	1	38	5	13	17	0	3	85	157
Experts	10	3	15	12	16	6	3	3	68	55
Total participants	71	15	363	49	125	64	102	10	802	877
moyenne par réunion	6,5	7,5	11,7	16,3	9,6	10,7	8,5	10	10,2	9,0

Tableau 1 : Nombre de réunions et de participants aux groupes de travail

La participation des différents membres du Conseil reste équilibrée comme le montrent les graphiques 6 et 7. On remarque néanmoins une très forte progression de la participation des syndicats et une progression de la participation des employeurs et des ONG environnement dans le graphique 7. Il y a par contre un tassement de la participation du monde scientifique. Un élément important est que les groupes membres sont représentés en moyenne par au moins une personne (excepté les organisations de défense des consommateurs et les producteurs d'énergie qui n'ont qu'un tiers des mandats des autres groupes).



Graphique 6 : Participation aux groupes de travail en pourcentage



Graphique 7 : Moyenne de participation par groupe-cible aux groupes de travail en 2005 (couleur claire) par rapport à la période 1998-2005 (en couleur foncée).



4.3.1. Stratégies pour un Développement Durable



Présidente : Prof. Marie-Paule KESTEMONT
(Université Catholique de Louvain, UCL)
temporairement absente

Vice-présidente (photo): Prof. Jacqueline MILLER
(Université Libre de Bruxelles, ULB)

Préparation d'avis:

- Avis pour l'évaluation annuelle de la politique fédérale de développement durable
- Avis sur le texte-cadre de la Stratégie Nationale de Développement Durable
- Avis relatif au Programme national de réforme pour la transposition des "Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi 2005-2008"
- Avis sur la Stratégie Thématique pour l'Utilisation Durable des Ressources Naturelles (en préparation pour 2006)
- Avis sur le projet de Cadre de Référence de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (en préparation pour 2006)

Forums / séminaires :

Le 4 mars, le groupe de travail a organisé une audition d'une série d'experts comme suivi de son avis d'octobre 2004 sur la stratégie de développement durable de l'Union européenne, et le 9 novembre, une autre audition d'experts a porté, en collaboration avec d'autres conseils d'avis (Conseil Central de l'Economie, Conseil National du Travail, Conseil Supérieur des Indépendants et des PME et Conseil de la Consommation) sur la responsabilité sociétale des entreprises.

Le 27 septembre, un séminaire sur le thème « Vers un set national d'indicateurs de développement durable en Belgique : initiatives et points de vue », a été organisé conjointement par le CFDD et la plate-forme Indicateurs pour un Développement Durable (PFIDD).

Experts invités:

- M Thomas BERNHEIM (EU – DG Leefmilieu),
- M. Paul-Marie BOULANGER (Institut pour un Développement Durable),
- M. Hadelin de BEER (Service Public de Programmation Développement Durable),
- M. Frédéric CHEMAY (SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, détaché auprès de la Délégation permanente de l'UE),
- Mme Patricia DELBAERE (Bureau Fédéral du Plan - Task Force Développement Durable),
- M. Eric DE KEULENEER (Solvay Business School),
- M. Pieter DRESSELAERS (Federaal Planbureau - Task Force Duurzame Ontwikkeling),
- M. Joeri GERLO (CDO),
- Mme Nadine GOUZEE (Bureau Fédéral du Plan - Task Force Développement Durable),
- Mme Brigitte HUDLOT (B&S),

-
- M. Luca MARMO (Commission européenne),
 - M. Bernard MAZIEN (Centrum voor Duurzame Ontwikkeling – Universiteit Gent),
 - M. Dieter VAN DER BEKE (ICDO, werkgroep MVO),
 - M. Jan VERSCHOOTEN (Interdepartementale Commissie Duurzame Ontwikkeling),
 - Prof. Hendrik VOS (Universiteit Gent, vakgroep Politieke Wetenschappen).

Nombre de réunions: 13

4.3.2. Énergie et climat



Président (photo): Prof. Jean Pascal van YPERSELE de STRIHOU (Université Catholique de Louvain , UCL)

Vice - Président: M. Roger AERTSENS (Fedichem)

Préparation d'avis:

- Deuxième avis sur une stratégie mondiale de prévention des changements climatiques au-delà de 2012
- Troisième avis sur une stratégie de prévention des changements climatiques au-delà de 2012 : volet belge dans le cadre européen

Experts invités:

- Prof. Christian AZAR (Université de Göteborg, Suède, par vidéoconférence),
- Prof. Michel GIOT (UCL – Unité de thermodynamique),
- M. Niklas Höhne (ECOFYS),
- Mme Annabelle Jacquet (APERe),
- Prof. Philippe MATHIEU (Université de Liège),
- M. Mycle SCHNEIDER (Consultant indépendant),
- Prof. Robert SOCOLOW (Université de Princeton, Etats-Unis, par vidéoconférence),
- M. Rudi TORFS (VITO).

Nombre de réunions: 31

Quelques représentants du groupes de travail ont également eu deux réunions avec le Bureau, afin de décider des modalités pour finaliser le deuxième avis sur une stratégie mondiale de prévention des changements climatiques au-delà de 2012 pour l'assemblée générale du 8 juillet, et de fixer la suite des activités du groupe de travail, après l'assemblée générale du 8 juillet.



4.3.3. Recherche scientifique et développement durable



Président (photo): Prof. Luc HENS (Vrije Universiteit Brussel, VUB)

Vice-président:-

Préparation d'avis:

- Avis sur les effets en Belgique des changements climatiques - en particulier des canicules, des inondations et de la pollution par l'ozone - sur la santé (avec le groupe de travail Energie et climat)

Experts invités:

- Dr. Camille CHASSEUR (Institut Scientifique de Santé Publique),
- Prof. Walter HECQ (ULB – Directeur du CEESE),
- Prof. Hugo HENS (KUL, Departement Burgerlijke Bouwkunde, afdeling Bouwfysica),
- Prof. Jacques KUMMER (Ecole de Santé Publique, ULB),
- M. Pierre-Paul LEROY (Assuralia),
- Mme Sophie MAES (Wetenschappelijk Instituut voor Volksgezondheid),
- M. Leo MEYVIS (afdelingshoofd Zeeschelde, Vlaamse administratie Waterwegen en Zeewezen).

Nombre de réunions: 6

4.3.4. Relations internationales



Président: Prof. Han VERSCHURE (Katholieke Universiteit Leuven, KU Leuven)

Vice-président: M. Daniel VAN DAELE (FGTB)

Préparation d'avis:

- Avis pour la préparation de la sixième conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong

Tables rondes / Rencontres avec des ministres:

Une table ronde avec le ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht sur la problématique de l'OMC a eu lieu le 19 janvier.

Le 29 novembre, une seconde table ronde avec Karel De Gucht a porté sur «Comment faire de Hong Kong un succès ? », comme suivi de l'avis du conseil au sujet de la conférence de l'OMC à Hong Kong.

Le 21 mars, une délégation du bureau du conseil, accompagnée des président et vice-président du groupe de travail, a rencontré le ministre de la Coopération au Développement, Armand De Decker.

Experts invités:

- M. Gabriël YSEBAERT (ministère van de Vlaamse Gemeenschap),
- M. Dirk LONCKE (Buitenlandse Zaken),
- M. Leopold CARREWYN (Ambassadeur Buitenlandse Zaken),
- M. Valère van Geel (cel Internationale Coördinatie op Economische Zaken).

Nombre de réunions: 12

4.3.5. Normes de produits



Président (photo): Prof. Luc LAVRYSEN
(Universiteit Gent, UG)

Vice-présidente: Delphine MISONNE (Facultés universitaires Saint-Louis, FUSL)

Préparation d'avis:

- Avis sur un projet d'AR modifiant l'AR du 28 février 1994 relatif à l'agrément des entreprises de fabrication, d'importation, d'exportation ou de conditionnement de pesticides à usage agricole
- Avis sur une circulaire en matière de politique fédérale d'achat de bois exploité de manière durable

Experts invités:

- M. Bertrand AUCQUIERE (COBELPA),
- Mme Hélène GHYSELINCK (Greenpeace),
- M. Bart HOLVOET (WWF),
- M. Ulrik LENAERTS (beleidscel minister Tobbyack),
- Mme Christine MATHIEU (SPP Politique scientifique),
- M. Pierre STEENBERGHEN (Nationale Federatie der Houthandelaars),
- Mme Veerle TRUYEN (Febelhout).

Nombres de réunions: 3



4.3.6. Sensibilisation et communication



Présidente (photo): Mme Catherine ROUSSEAU
(Centre de Recherche et d'Information des
Organisations de Consommateurs, CRIOC)

Vice-présidente: Mme Myriam GERARD (CSC)
jusqu'au mois de mai, ensuite Mme Anke van
ALTENA ((Vlaams Overleg Duurzame
Ontwikkeling, VODO)

Activités:

- Organisation d'un séminaire interne, le 1er mars, sur la communication en matière de développement durable pour le conseil et ses membres : « Comment communiquer autour du développement durable ? »
- Organisation d'un forum intitulé « Comment communiquer sur le développement durable ? Un forum créatif pour les médias et pour toute personne intéressée par la communication sur le développement durable », le 13 octobre
- Préparation de « guidelines » en matière de communication sur le développement durable

Nombre de réunions: 12

Experts invités:

- M. Jean CECH (Eco-Manager),
- M. Francis GASTMANS (Dialogue Learning Centre),
- Mme Sophie SOKOLOWSKI (SPP DD).

Nombre de réunions: 12

4.3.7. Biodiversité et forêts (groupe de travail ad hoc)



Président (photo): Rudi VERHEYEN (Universiteit
Antwerpen)

Préparation d'avis:

Avis sur la Stratégie Nationale Belge sur la Biodiversité 2006-2016 (approuvé lors de la première assemblée générale de 2006)

Autres activités:

Le groupe de travail a introduit des remarques auprès du groupe de travail Biodiversity des EEAC (European Environment and Sustainable Development Advisory Councils), qui prépare une déclaration sur le thème de la biodiversité et la relation avec le changement climatique.

Experts invités:

- M. Jackie VAN GOETHEM (Koninklijk Belgisch Instituut voor Natuurwetenschappen / National Focal Point Convention on Biodiversity),
- Mme Claire COLLIN (SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement).

Nombre de réunions: 2

4.3.8. Révision de la Constitution (groupe de travail ad hoc)

Président (photo): Prof. Luc LAVRYSEN
(Universiteit Gent, UG)

Préparation d'avis:

- Avis sur deux propositions de modification de la Constitution (approuvé lors de la première assemblée générale de 2006)

Experts invités:

- Prof. Eva Brems (Mensenrechten, UGent),
- M. Guido Hostyn (Senaat, Commissie Institutionele Aangelegenheden),
- Mme Catharina Offeciers (Senaat, Commissie Institutionele Aangelegenheden).

Nombres de réunions : 1



4.4. Secrétariat

4.4.1. Tâches

Le secrétariat est responsable de :

- la rédaction des projets d'avis sur la base des discussions dans les groupes de travail;
- l'organisation des réunions : assemblées générales, réunions de Bureau, groupes de travail, tables rondes et symposiums organisés par le Conseil;
- la rédaction des rapports des réunions : assemblées générales, réunions de Bureau, groupes de travail, tables rondes et symposiums
- la rédaction (cinq fois par an) du CFDD-Info;
- la rédaction du rapport d'activités et du rapport financier;
- l'organisation des conférences de presse et la rédaction des communiqués de presse;
- la composition et l'adaptation permanente du site web du Conseil;
- le suivi des conférences sur le développement durable en Belgique et à l'étranger, et la rédaction des rapports destinés aux membres;
- la collecte de la documentation nécessaire aux groupes de travail;
- la traduction des documents;
- la gestion, sous la responsabilité du Bureau;
- la comptabilité;
- l'accueil;
- l'administration.

4.4.2. Composition et répartition des tâches

En 2005, le secrétariat se composait des personnes suivantes :

M. Jan De Smedt, secrétaire (NL), licencié en sociologie : responsable de la conduite générale des travaux du secrétariat, de la représentation externe et de la communication ;

Mme Catherine Mertens, secrétaire (FR), licenciée en biologie : responsable de l'organisation administrative du secrétariat, de la gestion financière et de l'élaboration du budget, collaboratrice scientifique du groupe de travail sensibilisation et communication, rapporteur des réunions statutaires du Conseil ;

M. Marc Depoortere, collaborateur scientifique (FR), ingénieur civil physicien, DEA en sociologie : collaborateur scientifique des groupes de travail Énergie et Climat et Recherche scientifique ;

Mme Stefanie Hugelier, collaboratrice scientifique (NL), licenciée en droit : collaboratrice scientifique des groupes de travail Normes de produits et Recherche scientifique, et des groupes de travail *ad hoc* Biodiversité et Constitution ; elle gère également le dossier pour le label "entreprise éco-dynamique".

M. Koen Moerman, collaborateur scientifique (NL), licencié en philosophie et communication : collaborateur scientifique pour le groupe de travail Stratégies de durabilité, responsable de la gestion du site web et de la rédaction du CFDD Info ;

M. Pieter Decruynaere, collaborateur scientifique (NL), licencié en histoire : collaborateur scientifique pour le groupe de travail Relations internationales ;

Mme Ingrid Emmerly, secrétaire de direction (NL);

M. Jean-Pierre Peetermans, comptable (NL) ;

Mme Sandra Germay, stagiaire (*DES gestion de l'environnement, ULB*), de fin janvier à fin mai, projet sur la communication en matière de développement durable.

4.4.3. Déménagement

Le secrétariat est installé dans ses nouveaux locaux, à proximité de la Gare du Midi, depuis janvier.

4.4.4. Entreprise écodynamique

Le secrétariat a continué en 2005 les efforts qu'il avait entamé en 2003 pour obtenir le label d'entreprise éco dynamique de l'Institut bruxellois de gestion de l'environnement. Les actions pour limiter la consommation et acheter des produits écologiques ont été intensifiées. C'est ainsi que le choix fut pris d'utiliser le papier, avec des labels qui présentent les garanties les plus fortes du point de vue environnemental. La communication avec les membres est réalisée essentiellement de manière électronique. Pour l'eau de boisson, nous sommes passés d'eau conditionnée à l'eau du robinet. Les membres du secrétariat sont également motivés à éviter les déchets et à suivre des mesures d'économie d'énergie. Tous prennent le train pour se rendre à leur travail.

Pour l'organisation des forums, le conseil veille à choisir des lieux qui soient accessibles aux transports en commun. Pour la restauration lors des activités externes, il est fait appel, si possible à des entreprises du secteur de l'économie sociale.

Comme une série de mesures dépendent des caractéristiques du bâtiment, le secrétariat collabore avec un groupe "greening" du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale. Des mesures ont déjà été prises dans l'ensemble du bâtiment pour limiter la consommation d'eau, pour sensibiliser les membres du personnel à produire moins de déchets et à les trier.

En décembre 2005, le secrétariat a obtenu le label avec une étoile. La délivrance officielle aura lieu en mars 2006



5. Rapport financier

Le budget total du conseil se montait en 2005 à 281.000 EURO. Ce montant se répartissait au départ comme suit :

- 265.000 EURO pour les frais de fonctionnement (allocation de base 12.01) ;
- 7.000 EURO pour le fonctionnement de l'informatique (AB 12.04) ;
- 3.000 EURO pour les investissements (AB 74.01) ;
- 6.000 EURO pour les investissements informatiques (AB 74.04).

Suite au déménagement du secrétariat du conseil fin 2004 vers le bâtiment Eurostation, près de la Gare du Midi, il a fallu répartir autrement les crédits pour pouvoir couvrir les frais d'aménagement sur place. Nous avons donc transféré 25.000 EURO de l'AB 12.01 vers l'AB 74.01 afin de pouvoir couvrir les frais d'installation et de sécurité d'une entrée séparée, au n°17 rue Blérot. Cette entrée séparée est nécessaire, le trajet pour arriver aux locaux du secrétariat étant beaucoup trop long et trop compliqué pour les membres qui viennent assister aux réunions des groupes de travail et du Bureau.

Enfin, 2.000 EURO ont été prélevés par le SPF Santé publique et environnement, ce qui ramène le montant total des crédits pour l'année à 279.000 EURO.

Les postes de dépense les plus importants ont été en 2005 :

- les jetons de présence (30.266 EURO) ;
- l'installation de l'entrée, avec sécurité (24.000 EURO) ;
- les traductions (22.776 EURO) ;
- la participation aux conférences internationales (22.374 EURO) ;
- les journées d'étude (17.600 EURO) ;
- le solde des charges locatives et petits travaux en nos bureaux de la rue des Aduatiques à Etterbeek (14.600 EURO) ;
- la contribution du conseil aux European Environmental and Sustainable Development Advisory Councils est passée depuis 2004 à 6.000 EURO.

Le tableau ci-dessous reprend la répartition du budget 2005 par allocation de base:

code	description	montant
55.42.12.01	fonctionnement (non informatique)	238.000
55.42.12.04	fonctionnement informatique	7.000
55.42.74.01	investissements non informatiques	28.000
55.42.74.04	investissements informatiques	6.000
TOTAL		279.000

Annexes

Annexe 1 Membres du Conseil

S.A.R. Prince Philippe

Membres ayant droit de vote

- De heer Theo ROMBOUTS (président)
- Madame Catherine GERNAY (vice-présidente)
- Madame Anne PANNEELS (vice-présidente)
- De heer Rudi VERHEYEN (vice-président)
- De heer Bart BODE (Broederlijk delen)
- Professeuse Monique CARNOL, Université de Liège (ULg)
- Madame Isabelle CHAPUT, Fédichem
- Mevrouw Hilde DE BUCK (Electrabel)
- Monsieur Geoffroy DE SCHUTTER (World Wide Fund For Nature - Belgium)
- Monsieur Jehan DE CROP (Confédération des syndicats chrétiens, CSC)
- Madame Irène DEKELPER (Centrale Générale des Syndicats Libérales, CGSLB)
- Monsieur Arnaud DEPLAE (Fédération Nationale des Unions des Classes Moyennes)
- Madame Michèle FOURNY (Inter-Environnement Wallonie (IEW))
- De heer Geert FREMOUT (Vlaams Overleg Duurzame Ontwikkeling, VODO)
- Madame Jacqueline GILISSEN (Inter-Environnement Bruxelles, IEB)
- Madame Brigitte GLOIRE (Oxfam Solidarité)
- Professor Luc HENS (Vrije Universiteit Brussel, VUB)
- Mevrouw Valérie KOCHUYT (Birdlife Belgium)
- Monsieur Luc LANGOUCHE (Iles de Paix)
- Professor Luc LAVRYSEN (Universiteit Gent, UG)
- Monsieur Bruno MELCKMANS (Fédération Générale des Travailleurs de Belgique, FGTB)
- Madame Ann NACHTERGAELE (Fédération de l'Industrie Alimentaire (Fevia))
- Monsieur Josly PIETTE (Confédération des Syndicats Chrétiens, CSC)
- De heer Rob RENAERTS (Onderzoeks- en informatiecentrum van de Verbruikersorganisaties, OIVO)
- Madame Dominique RIGAUX (Samenwerkende vennootschap productie Electriciteit, SPE) vervangen door dhr. Frank Schoonacker.
- Madame Catherine ROUSSEAU (Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs, CRIOC)
- De heer Frank SCHOONACKER (Samenwerkende vennootschap productie Electriciteit, SPE)
- Madame Marie-Laurence SEMAILLE, Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA)
- Monsieur Jean-Michel SWALENS, (Fédération des associations de coopération au développement, ACODEV)
- De heer Karel TECK, vervangen door dhr. Bogdan Vanden Berghe (11.11.11)
- De heer Wendel TRIO (Greenpeace Belgium)
- De heer Jan TURF, Bond Beter Leefmilieu (BBL)
- Monsieur Daniel VAN DAELE (Fédération Générale du Travail de Belgique, FGTB)
- Monsieur Denis VAN EECKHOUT, Inter-Environnement Wallonie (IEW), vervangen door Mme Michèle Fourny
- De heer Piet VANDEN ABEELE (De Unie van Zelfstandige Ondernemers, UNIZO)
- De heer Bogdan VANDEN BERGHE (11.11.11)
- Professeuse Jean-Pascal van YPERSELE de STRIHOU (Université Catholique de Louvain, UCL)
- Professor Han VERSCHURE (Katholieke Universiteit Leuven, KULeuven)



- Mevrouw Jo VERVECKEN (Algemeen Belgisch Vakverbond van België, ABVV)
- Professeur Edwin ZACCAÏ (Université Libre de Bruxelles, ULB)

Observateurs

Représentants des ministres et secrétaires d'état

- Mevrouw Nele ROOBROUCK (Premier Ministre *Guy Verhofstadt*)
- Madame Martine GILLET (Vice-Première Ministre et Ministre de la Justice, *Laurette Onkelinx*)
- Monsieur Denis RONDAY (Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, *Didier Reynders*)
- De heer Michiel VANDENBUSSCHE (Vice-Premier Ministre et Ministre du Budget et des Entreprises publiques, *Johan Vande Lanotte*)
- Mevrouw Micheline VAN BOGAERT remplacée par Mme Michèle OLEO (Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Intérieures *Patrick Dewael*)
- De heer Pascal GREGOIRE (Ministre des Affaires étrangères *Karel De Gucht*)
- De heer Johan THEETAERT (Ministre de la Défense, *André Flahaut*)
- De heer Patrick LAMOT (Ministre de l'Economie, Energie, Commerce extérieur et Politique scientifique, *Marc Verwilghen*)
- Madame Marie ROBAUX (Ministre des Classes moyennes et de l'Agriculture, Sabine Laruelle)
- De heer Wim VAN DAMME (Ministre du travail *Freya Van den Bossche*)
- Madame Marion VAN OFFELEN (Ministre de la Coopération au Développement, Armand De Decker)
- De heer Serge CORNET (Ministre de l'Environnement et des Pensions, *Bruno Tobback*)
- Mevrouw Els BRUGGEMAN (Ministre de la mobilité, *Renaat Landuyt*)
- Madame Catherine PONCIN (Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes et aux Affaires étrangères, adjoint au Ministre des Affaires étrangères, *Didier Donfut*)
- De heer Steven VERMEULEN (Secrétaire d'Etat au développement durable et à l'économie sociale, adjointe au Ministre du Budget et des Entreprises Publiques, *Els Van Weert*)
-(Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique *Rudy Demotte*)
- (Ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Egalité des chances, *Christian Dupont*)
- (Secrétaire d'Etat à l'information de l'Etat, adjoint au Ministre du Budget et des Entreprises Publiques, *Peter Vanvelthoven*)
- (Secrétaire d'Etat à la modernisation des finances et à la lutte contre la fraude fiscale, adjoint au Ministre des Finances, *Hervé Jamar*)
- (Secrétaire d'Etat à la simplification administrative, adjoint au Premier Ministre, *Vincent Van Quickenborne*)
-(Secrétaire d'Etat aux Familles et aux Personnes handicapées, adjointe au Ministre des Affaires sociales et de la Santé Publique, *Gisèle Mandaila Malamba*)

Représentants des ministres régionaux et communautaires

- De heer Luc BAS (Vlaams Gewest)
- Monsieur M. Renaud DAELE (Deutschsprachige Gemeinschaft)
- Madame Florence DIDION (Région Bruxelles-Capitale)
- (Communauté française)
- (Région wallonne)
- (Vlaamse Gemeenschap)

Conseillers scientifiques

- Madame Marie-Paule KESTEMONT (Université Catholique de Louvain, UCL)
- Madame Jacqueline MILLER (Bureau Européen de l'Environnement, BEE)
- Madame Delphine MISONNE (Centre de droit de l'environnement, FUSL)
- De heer Willy WEYNS (viWTA)

Autres observateurs

- Monsieur Frédéric ROUXHET (Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable, CWEDD)
- Monsieur Hadelin de BEER de LAER (SPP DD)
- Madame Fabienne DIDEBERG (Conseil Économique et Social de la Région Wallonne, CESRW)
- Madame Amélie NASSAUX (Conseil de l'Environnement de la Région Bruxelles-Capitale)
- Monsieur J. LABAR (Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale)
- Madame Nadine GOUZÉE (Bureau Fédéral du Plan)
- De heer Peter KERREMANS (Sociaal-Economische Raad van Vlaanderen, SERV)
- De heer Ton HARDING (Centrale Raad voor het Bedrijfsleven, CCE-CRB)
- De heer Luc GOETEYN (Milieu- en Natuurraad van Vlaanderen, MiNa-raad)
- De heer Cédric van de WALLE, Interdepartementale Commissie Duurzame Ontwikkeling (ICDO)
- Mevrouw Ira LARDINOIS (Kabinet Staatssecretaris Els Van Weert)



Annexe 2. Présences aux assemblées générales de 2005

Membres ayant droit de vote

x = présent, - = excusé, 0 = absent et non-excusé, ... = membre non désigné					
	03/02	27/05	08/07	25/11	16/12
Président et vice-présidents					
Rombouts Theo	x	-	x	x	x
Panneels Anne	x	x	x	x	-
Verheyen Rudi	x	x	x	-	-
Gernay Catherine	x	-	x	x	-
ONG Environnement					
Valérie Kochuyt	x	x	x	x	x
Gilissen Jacqueline	0	0	0	0	0
De Schutter Geoffroy	-	-	x	x	0
Wendel Trio	0	0	x	-	-
Denis Van Eeckhout/Michèle Fourny	x	x	-	-	-
Jan Turf	0	x	x	x	x
ONG Développement					
Bode Bart	x	0	-	-	-
Gloire Brigitte	x	x	x	x	0
Fremout Geert	x	x	x	x	x
Langouche Luc	x	0	0	0	0
Teck Karel/Vanden Berghe	x	0	0	0	0
Swalens Jean-Michel	x	x	x	x	x
ONG Consommateurs					
Rousseau Catherine	x	x	-	x	0
Renaerts Rob	0	0	x	0	x
Organisations des travailleurs					
Jehan Decrop	x	-	x	x	-
Dekelper Irène	-	x	-	-	x
Van Daele Daniel	x	x	0	0	0
Maes Fre	0	x	x	x	0
Piette Josly	x	0	-	-	-
Vervecken Jo	0	0	x	-	0
Organisations d'employeurs					
Bosch Claire/Nachtergaele An	-	0	x	x	x
Chaput Isabelle	x	x	x	x	x
Deplae Arnaud	-	x	x	-	x
Semaille Marie-Laurence	-	x	0	x	0
Vanden Abeele Piet	x	x	-	x	0
Ven Caroline	x	x	-	x	x
Producteurs d'énergie					
Rigaux Dominique/Schoonacker Frank	-	x	x	x	x
De Buck Hilde	x	0	x	x	-
Milieus scientifiques					
Carnol Monique	x	x	-	-	-
Hens Luc	x	x	-	x	x
Lavrysen Luc	-	-	x	-	-
van Ypersele de Strihou Jean-Pascal	-	x	x	x	x
Verschure Han	-	x	x	x	x

x = présent, - = excusé, 0 = absent et non-excusé, ... = membre non désigné					
	03/02	27/05	08/07	25/11	16/12
Zaccaï Edwin	-	x	-	-	x

Observateurs

Gouvernement fédéral	03/02	27/05	08/07	25/11	16/12
Roobrouck Nele	0	0	0	0	0
Gillet Martine	0	0	x	x	0
Ronday Denis	0	0	0	0	0
Vandenbussche Michiel	x	-	-	0	0
Van Bogaert Micheline vervangen door Oleo Michèle	0	0	0	0	0
Grégoire Pascal	0	0	0	0	0
Theetaert Johan	x	0	x	0	0
Lamot Patrick	x	x	0	x	x
Robaux Marie	0	0	0	0	0
Van Damme Wim	0	0	-	-	x
Van Offelen Marion	x	x	x	x	x
Bruggeman Els	0	0	0	0	0
Cornet Serge	x	0	0	0	0
Poncin Catherine	x	0	0	0	0
Vermeulen Steven	x	0	0	x	0
.....					

	03/02	27/05	08/07	25/11	16/12
Régions et Communautés					
Bas Luc	x	x	0	x	0
Daele Renaud	-	-	0	0	0
Didion Florence	0	0	0	0	0
...
Conseillers scientifiques					
Kestemont Marie-Paul	-	-	-	-	-
Miller Jacqueline	x	-	x	x	x
Misonne Delphine	x	-	x	x	x
Weyns Willy	0	0	0	0	0
Autres observateurs					
Nagant de Deuxchaisnes	x	-	-	-	-
de Beer de Laer Hadelin	x	x	x	x	x
Dideberg Fabienne	0	0	0	0	0
Goeteyn Luc	-	X	0	-	0
Gouzée Nadine	x	X	x	x	0
Harding Ton	0	0	0	0	0
Kerremans Peter	0	0	0	0	0
Labar J.	0	0	0	0	0
Lardinois Ira	x	x	x	0	x
Massaer Maïté/Nassaux Amélie	x	x	x	0	0
Rouxhet Frédéric	0	0	0	x	x
Van De Walle Cédric	x	0	x	x	x



Annexe 3. Avis de 2005

Titre de l'avis	Date d'approbation	Demandeur
Avis pour l'évaluation annuelle de la politique fédérale de développement durable	3 février	Gouvernement fédéral
Avis sur le texte-cadre de la stratégie Nationale de Développement Durable	27 mai	Secrétaire d'Etat Van Weert
Deuxième avis sur une stratégie mondiale de prévention des changements climatiques au-delà de 2012	8 juillet	Ministre Tobback
Avis pour la préparation de la sixième conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong	8 juillet	Ministre De Gucht
Avis sur un projet d'AR modifiant l'AR du 28 février 1994 relatif à l'agrément des entreprises de fabrication, d'importation, d'exportation ou de conditionnement de pesticides à usage agricole	8 juillet	Ministre Demotte
Avis sur une circulaire en matière de politique fédérale d'achat de bois exploité de manière durable	8 juillet	Ministre Tobback
Avis relatif au Programme national de réforme pour la transposition des "Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi 2005-2008"	31 août	Premier Ministre Verhofstadt
Troisième avis sur une stratégie de prévention des changements climatiques au-delà de 2012 : volet belge dans le cadre européen	25 novembre	Ministre Tobback
Avis sur les effets en Belgique des changements climatiques - en particulier des canicules, des inondations et de la pollution par l'ozone - sur la santé	16 décembre	D'initiative

Annexe 4. Liste des avis (actuelle législature), par ordre alphabétique du demandeur

demandeur	Avis	Date d'approbation
CIDD	Avis sur L'avant-projet de plan fédéral de développement durable 2004-2008	12 mai 2004
Karel De Gucht, Ministre des Affaires étrangères	Avis pour la préparation de la sixième conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong	8 juillet 2005
Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique	Avis sur un projet d'AR modifiant l'AR du 28 février 1994 relatif à l'agrément des entreprises de fabrication, d'importation, d'exportation ou de conditionnement de pesticides à usage agricole	8 juillet 2005
Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique et Bruno Tobbyack, Ministre de l'Environnement et des Pensions	Avis sur un projet de programme fédéral de réduction des pesticides à usage agricole et des biocides	18 octobre 2004
Gouvernement fédéral	Avis pour l'évaluation annuelle de la politique fédérale de développement durable	3 février 2005
Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique	Avis sur un projet de directive établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'éco-conception applicables aux produits consommateurs d'énergie et modifiant la directive 92/42/CEE du Conseil	12 mai 2004
	Avis sur la proposition de directive européenne relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques (COM (2003) 739 final)	29 octobre 2004
Bruno Tobbyack, Ministre de l'Environnement et des Pensions	Avis sur un projet d'AR modifiant l'AR du 22 mai 2003 concernant la mise sur le marché et l'utilisation des biocides	12 novembre 2004
	Avis sur une circulaire en matière de politique fédérale d'achat de bois exploité de manière durable	8 juillet 2005
Els Van Weert, Secrétaire d'Etat au Développement durable et à l'Economie sociale	Avis sur la révision de la stratégie européenne pour le développement durable	29 octobre 2004
	Avis sur le texte-cadre de la stratégie Nationale de Développement Durable	27 mai 2005
Freya Van den Bossche, Ministre de	Avis sur l'évaluation de projets locaux de développement durable	12 mai 2004



la Consommation, de l'Environnement et du Développement durable	Avis sur un projet d'A.R. relatif aux dénominations et aux caractéristiques des biocarburants pour les véhicules de transport et pour les engins mobiles non routiers	9 juin 2004
	(Premier) avis sur une stratégie de prévention des changements climatiques au-delà de 2012	26 novembre 2004
	Deuxième avis sur une stratégie mondiale de prévention des changements climatiques au-delà de 2012	8 juillet 2005
	Troisième avis sur une stratégie de prévention des changements climatiques au-delà de 2012 : volet belge dans le cadre européen	25 novembre 2005
Guy Verhofstadt, Premier ministre	Avis relatif au Programme national de réforme pour la transposition des "Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi 2005-2008"	31 août 2005
Marc Verwilghen, Ministre de la Coopération au développement	Avis sur la note politique du Ministre Verwilghen " <i>Entreprendre contre la pauvreté et pour le développement</i> "	12 mai 2004
D'initiative	Avis sur l'intégration verticale du développement durable et la multi-level governance	18 décembre 2003
	Avis sur la construction participative d'un tableau de bord du développement durable pour la Belgique	19 février 2004
	Avis cadre pour une mobilité compatible avec le développement durable	19 février 2004
	Avis sur les effets en Belgique des changements climatiques - en particulier des canicules, des inondations et de la pollution par l'ozone - sur la santé	16 décembre 2005

Conseil Fédéral du Développement Durable

Durable (CFDD) est un organe d'avis et de concertation en matière de développement durable.

Le Conseil a été créé par la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable. Le Conseil émet des avis pour l'autorité fédérale belge sur la politique fédérale en matière de développement durable. Le Conseil tient lieu également de forum pour l'échange d'idées en matière de développement durable. Le Conseil exerce ses activités à la demande du gouvernement fédéral, du parlement fédéral ou de sa propre initiative.

Le CFDD a une composition large. Les groupes sociaux suivants disposent de représentants avec droit de vote au sein du Conseil : les organisations non-gouvernementales compétentes en matière d'environnement, les organisations non-gouvernementales de coopération au développement, les organisations de consommateurs, les syndicats, les employeurs, les producteurs d'énergie et le monde scientifique. Les ministres fédéraux, les secrétaires d'Etat, les régions et les communautés ont chacun un représentant sans droit de vote au sein du Conseil.



Conseil Fédéral du Développement Durable

17 rue Ernest Blérot, 1070 Bruxelles
téléphone: 02-743.31.50, fax: 02-743.31.59

e-mail: mail@cfdd.be

site web: <http://www.cfdd.be/>